RAPPORT ANNUEL

2022

Qualité et prix du service public d'élimination des déchets ménagers

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

PRÉVENTION DÉCHETS EN ACTION

compa COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

Rapport réalisé conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 4
1.1. Territoire et compétences 4
1.2. Les actions 2022 6
1.3. Organisation du service 6
2. PREVENTION ET SENSIBILISATION 7
2.1. Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Programme local de prévention des déchets 7
2.1.1. Objectifs et thématiques du programme 2016-2022 7
2.1.2. Les actions 8
2.2. Interventions auprès des scolaires 9
2.3. Autres actions de sensibilisation 10
3. INDICATEURS TECHNIQUES 11
3.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr) 11
3.1.1. Collecte en porte à porte 11
3.1.2. Collecte en conteneurs enterrés 12
3.1.3. Les tonnages d'OMr collectés 14
3.1.4. Le transfert et le traitement des OMr 14
3.2. LES EMBALLAGES MENAGERS (EMR) 15
3.2.1. Collecte en porte à porte 15
3.2.2. Collecte en conteneur enterré 15
3.2.3. Les tonnages d'emballages collectés 17
3.2.4. Le tri des emballages 17
3.3. LES PAPIERS 18
3.3.1. La collecte en apport volontaire 18
3.3.2. Les tonnages 19
3.3.3. Le tri 19
3.4. LE VERRE 20
3.4.1. La collecte en apport volontaire 20
3.4.2. Les tonnages 20
3.4.3. Le traitement 21
3.5. LE TEXTILE 21
3.6. LES APPORTS EN DECHETERIES 22
3.6.1. La collecte en déchèteries 22
3.6.2. Les tonnages en déchèteries 26
3.6.3. Les traitements des déchets de déchèteries 29
3.7. ISDND La Coutume 30
3.8. LA REDEVANCE INCITATIVE 31
3.8.1. La gestion de la redevance 31
3.8.2. La facturation et les tarifs 32
3.8.3. Les emménagements/déménagements et changements de dotation 33
3.8.4. La relation aux usagers 33

3.9.SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES 35
3.9.1.Tonnages et ratio totaux 35
3.9.2.Evolution des tonnages et ratios 35
3.9.3.Les modes de traitement 37
4. INDICATEURS FINANCIERS 37
4.1.Modalités d'exploitation du service 38
4.2.Compte Administratif 2022 38
5. PERSPECTIVES 42
6. GLOSSAIRE 43

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi en application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est relatif à l'exercice 2022. Le Président de l'EPCI le porte à la connaissance de l'assemblée délibérante.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Territoire et compétences

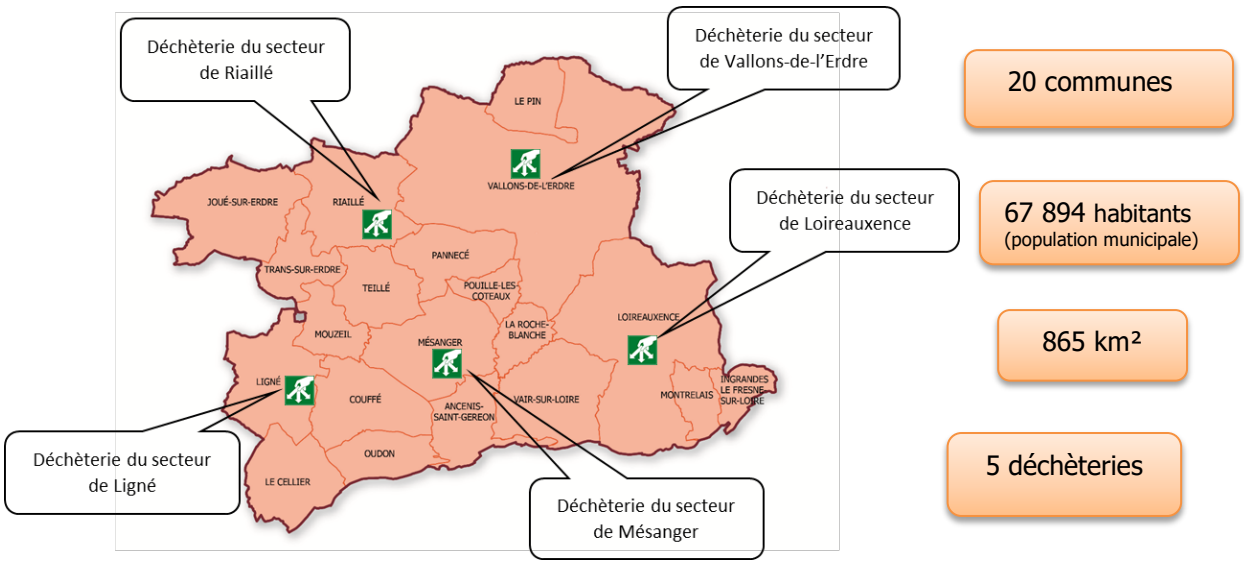

La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Depuis septembre 2020, à la suite des élections du Conseil communautaire, cette compétence est exercée sous la responsabilité du Président, Maurice PERRION, du Vice-Président en charge de l'environnement, de la biodiversité et des énergies, Rémy ORHON, et du Vice-Président subdélégué à la gestion déchets et aux énergies, Laurent MERCIER.

La commission Environnement-Biodiversité-Energies est chargée de rendre un avis sur les différents dossiers relatifs à l'environnement (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Transition énergétique - Assainissement - Gestion des déchets - Biodiversité). Elle s'est réunie à 8 reprises au cours de l'année 2022.

La gestion des déchets sur le Pays d'Ancenis a été profondément reconfigurée et se base sur la stratégie suivante :

Axes stratégiques engagés :

- ✓ **Une démarche d'optimisation du service public et de maîtrise des coûts,**
- ✓ **Le développement de la politique de sensibilisation et de prévention,**
- ✓ **Le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets,**
- ✓ **La montée en puissance de l'écocyclerie à Vallons-de-l'Erdre.**

Quatre modes de collecte sur le territoire :

COLLECTE EN PORTE A PORTE

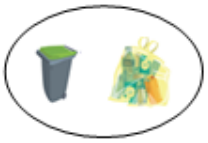

OU

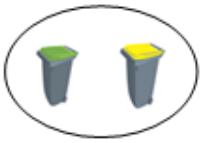

90 % des usagers

⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers recyclables (EMR)

⇒ Puce électronique sur les bacs pour identifier l'usager et comptabiliser les levées

⇒ Sacs jaunes disponibles en mairies (bac jaune réservé aux gros producteurs)

⇒ Collecte simultanée des bacs et sacs jaunes toutes les 2 semaines en benne bi-compartimentée (possibilité d'une collecte hebdomadaire des OM pour les gros producteurs)

COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

10 % des usagers

⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers recyclables (EMR)

⇒ Carte d'accès pour activer l'ouverture de la trappe, comptabilisation des ouvertures du conteneur OM

⇒ Pour les OM, trappe d'accès 30 litres pour les particuliers ou 100 litres pour les professionnels

COLLECTE EN COLONNES AERIENNES

Papiers : catalogues, prospectus, enveloppes, feuilles de papier
196 colonnes réparties sur 177 sites

Verre : bouteilles, pots et bocaux en verre sans les bouchons ni les couvercles
212 colonnes réparties sur 188 sites

COLLECTE EN DECHETERIE

⇒ 5 déchèteries sur le territoire

⇒ Contrôle d'accès, sans limitation de passage

⇒ Ouvert aux particuliers et professionnels (accès payant pour ces derniers)

1.2. Les actions 2022

Suite à l'étude prospective financière et technique réalisée en 2021, les nouveaux tarifs de la redevance incitative gestion des déchets ont été appliqués au 1er janvier 2022. Un plan de communication pour accompagner cette hausse a été mis en œuvre.

La qualité du tri des emballages a également fait l'objet d'actions ciblées auprès des usagers.

Dans un contexte d'augmentation des dépôts sauvages au pied des conteneurs enterrés, des actions ont été portées par le service (sensibilisation, partenariat avec un bailleur) et de nouveaux outils de communication créés.

Le service s'est attaché à travailler sur l'optimisation du parc des conteneurs aériens et leur maintenance d'autant que de nombreux conteneurs ont été incendiés en 2022.

Une étude de caractérisation des ordures ménagères a été lancée fin 2022 avec pour objectifs de connaitre la composition des ordures ménagères, d'identifier les gisements de déchets détournables et pistes d'actions de prévention.

Des filets anti envols ont été installés sur la déchèterie du secteur de Loireauxence et des travaux de voirie ont été effectués sur le bas de quai de la déchèterie du secteur de Riaillé. Diverses réparations (portes, portails) ont du être réalisées suite à des dégradations.

Le service a poursuivi les études en cours portées avec d'autres EPCI sur le projet de centre de tri des emballages (UNITRI), le projet de l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) de la Prairie des Mauves dans le cadre d'un projet lancé par Nantes Métropole et le projet de Combustibles Solides de Récupération à partir du tout venant des déchèteries.

1.3. Organisation du service

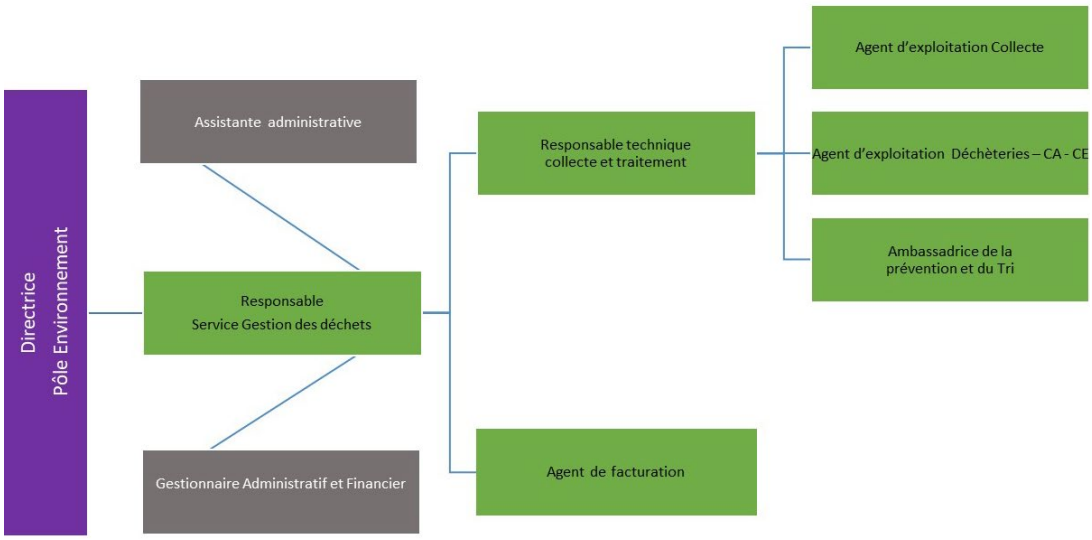

2.1. Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Programme local de prévention des déchets

Les objectifs sont : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

Le programme local de prévention des déchets s'intègre dans cette démarche, initiée dès 2009 mais rendu obligatoire (le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015). La COMPA a mis en œuvre depuis 2016 un second programme local pour 5 ans sur la base des actions et thématiques existantes et avec un projet de diversification supplémentaire. Ces actions, couplées à la mise en place de la redevance incitative, ont accentué cette réduction des ordures ménagères collectées avec une baisse significative de 25% de présentation des bacs.

2.1.1. Objectifs et thématiques du programme 2016-2022

Les objectifs sont les suivants :

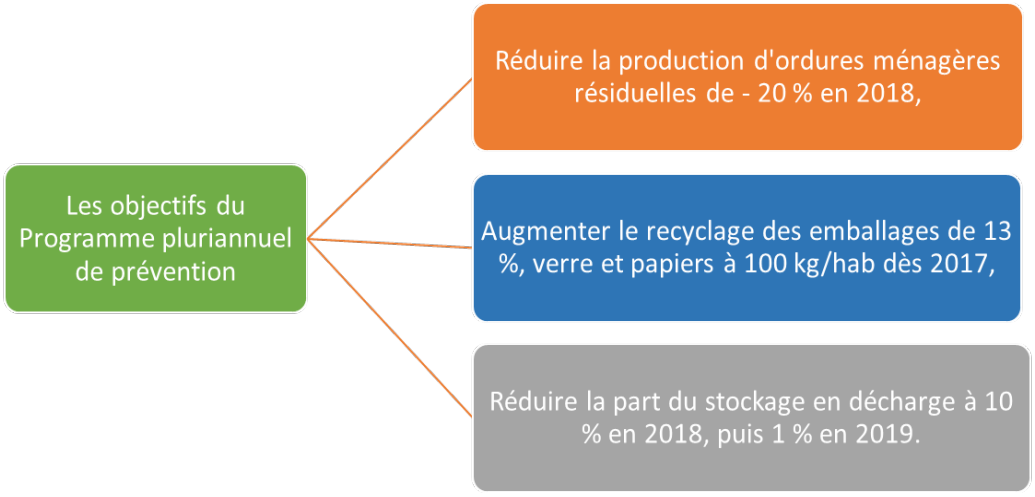

- Le programme local de prévention est piloté par :
  - Un technicien en charge de la coordination opérationnelle,
  - Un élu référent du dossier, qui assure le portage politique, facilite la réalisation des actions et préside le comité de pilotage,
  - Un comité de pilotage ayant un rôle consultatif.

Le programme de prévention proposé se décline ainsi :

1-Réduction des déchets à la source	2-Gestion des déchets organiques	3-Réparation et réemploi	4-Eco-exemplarité au sein de la COMPA et des communes membres
•Réduire l'usage de produits dangereux voire toxiques •Réduire l'usage des produits phytosanitaires •Déployer le dispositif Stop Pub et agir en amont avec les territoires voisins •Sensibiliser le grand public et l'accompagner vers un changement de pratiques et une consommation responsable	•Promouvoir et développer le compostage individuel et collectif •Lutter contre le gaspillage alimentaire •*A domicile* •*En restauration scolaire* •*En restauration collective en entreprise* •Inciter à une utilisation des « déchets verts » à domicile comme le paillage dans les jardins	•Favoriser au maximum le réemploi et la réparation notamment au travers de la mise en œuvre d'une écocyclerie à Saint-Mars-la-Jaille tenue par une structure du réseau d'économie sociale et solidaire •Développer l'action et la visibilité des Répar'acteurs	•Créer une charte éco-manifestation •Développer un centre de ressources "environnement et déchets" au sein du réseau des bibliothèques

2.1.2. Les actions

- <u>Promotion du compostage domestique</u>

Depuis le 1er janvier 2013, les usagers peuvent se procurer un composteur ou lombricomposteur grâce à la participation à l'achat proposée par la COMPA. Ce système permet aux nouveaux arrivants sur le territoire de se doter d'un composteur ou lombricomposteur avec participation de la COMPA à hauteur de 20 €. Le remboursement de cette participation se fait par le biais de la facture de la Redevance Incitative.

En 2022, 114 foyers ont pu se doter d'un composteur ou d'un lombricomposteur .

Depuis 2009 : 5 036 foyers ont pu acquérir un composteur ce qui représente un taux d'équipement de plus de 16%.

Outre la participation à l'achat de composteurs, la campagne de promotion du compostage s'est par ailleurs traduite par plusieurs actions de sensibilisation :

- La COMPA accompagne les projets d'usagers qui souhaitent installer un composteur collectif au sein de leur résidence ou lotissement par exemple.
  ↳ 5 nouveaux sites ont été installés en 2022 (soit 21 au total)

- Au sein des établissements scolaires. Les écoles qui mènent un projet pédagogique autour du compostage et/ou ont un jardin pédagogique peuvent faire une demande de composteur auprès de la COMPA et être sensibilisées.
  ↳ 1 nouveau site dans une cantine a été installé en 2022.

- En complément de la promotion du compostage, une collecte hebdomadaire des biodéchets en apport volontaire a été mise en place en janvier 2014. Cette collecte gratuite est à destination des usagers du centre ville d'Ancenis-Saint-Géréon ne pouvant pas composter à domicile et n'ayant pas accès à un composteur collectif. 196 foyers se sont inscrits depuis 2014. Une permanence se tient les samedis matin.
  ↳ 43 collectes ont été réalisées en 2022 soit un volume total de biodéchets de 16 080 litres.

- <u>Promotion du dispositif Stop pub</u>

Un autocollant Stop Pub avec le logo de la collectivité est mis à disposition des usagers dans les mairies

du Pays d'Ancenis ainsi qu'à l'accueil de la COMPA.

En 2022, 1 495 autocollants ont été distribués.

Le taux d'équipement de l'autocollant Stop pub sur les boîtes aux lettres est estimé à 34% sur le territoire.

- Tutoriels prévention :

Pour accompagner les usagers dans leur geste de réduction des déchets, la COMPA propose des tutoriels prévention visibles sur sa page Facebook ou sur son site internet.

Sur l'année 2022, 1 nouveau tuto a été mis en ligne portant à 42 le nombre de tutos réalisés par le service depuis 2015.

2.2. Interventions auprès des scolaires

L'objectif des animations scolaires est de sensibiliser à la bonne gestion des déchets, en encourageant la réduction à la source mais aussi en informant sur le dispositif de collecte et des consignes de tri.

Les enfants sont encouragés à réduire leur impact sur l'environnement en réduisant leur quantité de déchets. Ils doivent arriver à faire le lien entre la prévention, le geste du tri et le recyclage des déchets.

Tout au long de l'animation, les enfants participent activement par le biais de jeux et de mises en situation. Autant que possible, la réflexion des élèves est sollicitée afin de faire émerger des solutions aux problématiques présentées.

Les écoles, pour compléter l'intervention, ont la possibilité :

- D'emprunter des outils pédagogiques à la COMPA pour une durée de trois semaines en moyenne (CD-ROM, DVD, kit pour fabriquer des feuilles de papier recyclé, …),
- Peuvent bénéficier d'une représentation d'un spectacle sur le tri des déchets,
- Visiter l'écocyclerie du pays d'Ancenis ou le centre de tri des emballages. Le transport étant pris en charge par la COMPA.

En 2022, l'ambassadrice de tri a fait des animations dans des écoles, collèges et lycées de 10 communes du territoire sur les thématiques compostage/gaspillage alimentaire/tri et consommation.

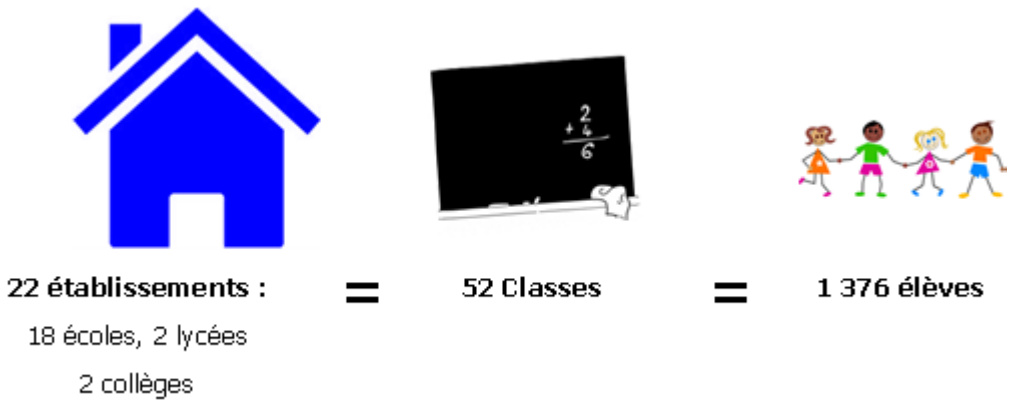

4 visites du centre de tri des emballages ont été faites en 2022 permettant à 135 élèves de mieux appréhender le fonctionnement d'une chaine de tri et l'importance du tri au domicile.

2.3. Autres actions de sensibilisation

- Animations/manifestations

La COMPA a participé à des manifestations sur le territoire :

- animations lors de l'Eco R'aide, organisé par la COMPA : 210 usagers sensibilisés
- stand compostage lors de la journée Nature et jardin au Cellier : 45 usagers sensibilisés
- animations lors de Raid Loire en famille organisé par la COMPA : 90 usagers sensibilisés

a réalisé des animations auprès de différentes structures :

- animations « Furoshiki » dans différentes structures: 60 usagers sensibilisés
- sensibilisation au tri dans les communes : 20 usagers sensibilisés

- Suivi qualité du tri

Afin de pérenniser le geste de tri et améliorer la qualité des sacs jaunes collectés, un suivi qualité des emballages ménagers est mis en place en lien avec l'opérateur de collecte. Les refus de tri constatés en collecte sont comptabilisés et localisés ce qui permet à l'ambassadeur du tri de sensibliser les usagers concernés.

3 517 remontées d'adresses avec Erreurs de tri ont été signalées en 2022 par les équipes de collecte.

↳166 foyers ont été sensibilisés directement en porte à porte par l'ambassadeur de tri

↳212 foyers ont reçus un avis de passage et une information sur leur erreur de tri.

De la communication via le site internet de la COMPA et des posts sont également réalisés.

La COMPA mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès des habitants vivant en habitat vertical (porte à porte, distribution d'affiche rappelant les consignes de tri..).

3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)

3.1.1. Collecte en porte à porte

90 % des usagers du territoire sont collectés en porte à porte.

- **Les Particuliers** :

Au 31 décembre 2022, **26 015 bacs** OMr sont mis en place pour les particuliers.
La quantité de bacs en place pour les particuliers est stable : 0.1% de plus par rapport à 2021.

La répartition des bacs des particuliers est la suivante :

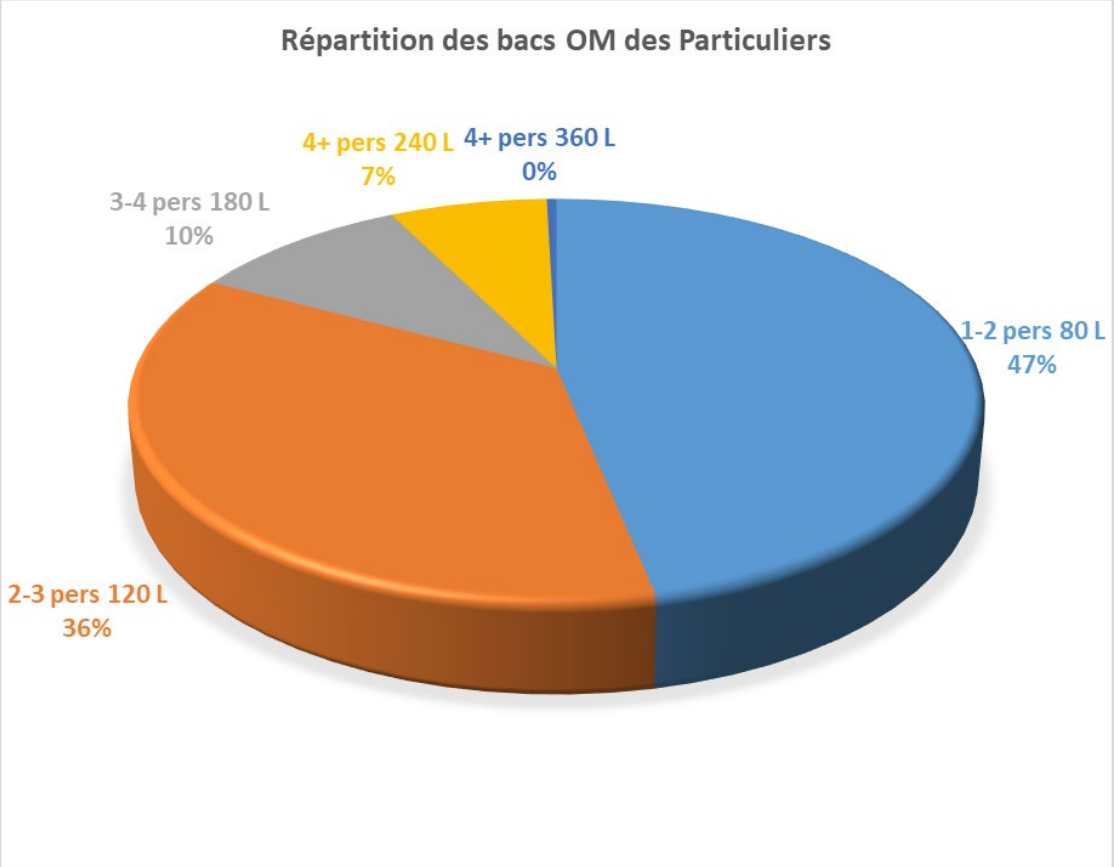

82.8 % des particuliers sont équipés de bacs 80 litres et 120 litres.

La présentation des bacs des particuliers :

La part fixe de la redevance incitative comprend un forfait de 12 levées annuelles du bac ordures ménagères.

Tout volume de bac confondu, pour les particuliers, la présentation du bac est la suivante :

- **62.9 % des particuliers présentent leur bac ente 0 et 12 fois l'année**
- 20.9 % des particuliers présentent leur bac ente 13 et 18 fois l'année
- 16.2% des particuliers présentent leur bac plus de 18 fois l'année

- **Les Professionnels** :

Au 31 décembre 2022, 1 340 bacs OMr sont mis en place pour les professionnels /administrations et commerces. Soit 115 de plus qu'en 2021 (+8.6%)

La répartition des bacs des professionnels est la suivante :

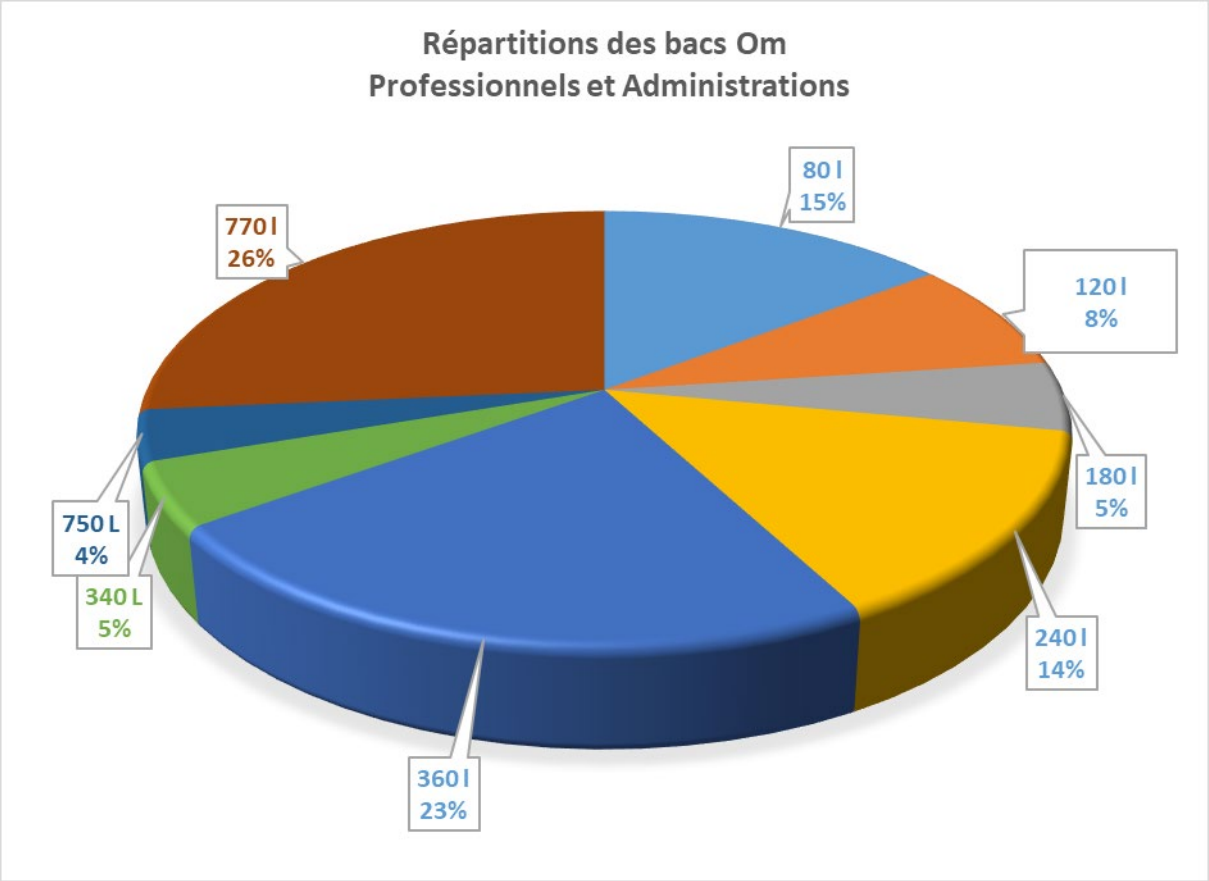

30 % des bacs des professionnels sont des bacs de volume 750 ou 770 litres

La présentation des bacs ordures ménagères des professionnels et administrations :

Les bacs de gros volumes sont présentés très régulièrement sachant qu'un certain nombre de professionnels sont des Gros Producteurs et qu'ils peuvent donc être collectés toutes les semaines.

Tout volume de bac ordures ménagères confondu, la présentation des professionnels et administrations est la suivante :

- 31.4 % sont présentés entre 0 et 12 fois l'année
- 29.7 % sont présentés entre 13 et 24 fois l'année
- 28.4 % sont présentés entre 25 et 52 fois l'année
- 10.5 % sont présentés 52 fois l'année soit toutes les semaines

3.1.2. Collecte en conteneurs enterrés

49 conteneurs enterrés pour les OMr sont présents sur le territoire :

Ancenis St Géréon : 37 sites (1 nouveau site installé fin 2022)
Le Cellier : 4 sites
Montrelais : 1 site
Oudon : 4 sites
Vallons de l'erdre (St Mars la Jaille) : 2 sites
Loireauxence (Varades) : 1 site

Les usagers et professionnels en conteneurs enterrés OM disposent d'un badge d'accès pour ouvrir les trappes de capacité 30 litres ou 100 litres (réservées aux professionnels).

Sur l'ensemble du parc, le nombre total d'ouvertures des conteneurs enterrés OMr s'élève à 140 136 contre 145 141 en 2021 soit une baisse de 3.5%.

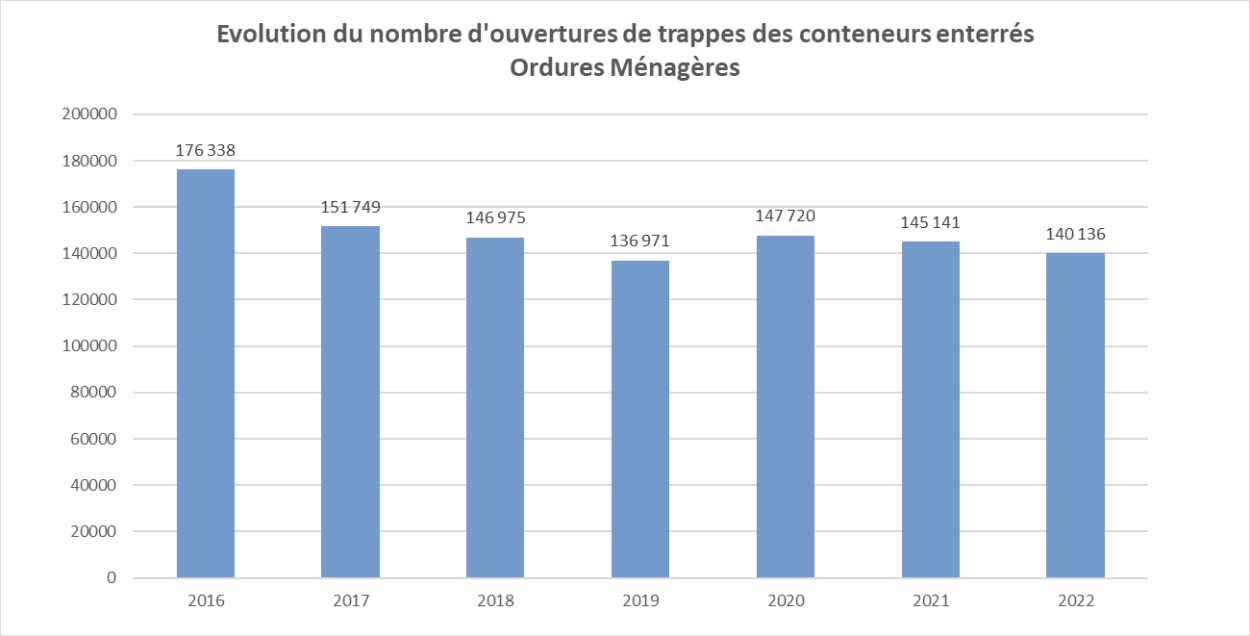

Le nombre d'ouvertures des Conteneurs Enterrés sur le territoire est en constante diminution malgré un parc de conteneurs quasi identique (en légère hausse).
Depuis la mise en place de la redevance incitative, le nombre d'ouvertures a baissé de plus de 20%.

En 2022, près de 3 000 particuliers et 230 professionnels ont accès aux conteneurs enterrés.

L'usage des conteneurs enterrés Ordures Ménagères pour les Particuliers présents toute l'année est le suivant :

- **77.2% d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 0 et 50 fois**
- 14 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 51 et 80 fois
- 3.8 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 81 et 100 fois
- 5 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés plus de 101 fois

Concernant les professionnels :

- 80.6 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 0 et 100 fois
- 19.6 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés plus de 101 fois

Les conteneurs enterrés font l'objet de maintenance et nettoyage réguliers. En 2022 :

- 2 campagnes de lavage des têtes de colonne
- 3 lavages complets de l'ensemble des conteneurs enterrés (1 campagne de moins que les années précédentes du fait des restrictions d'usage de l'eau durant l'été)
- 1 campagne de rafraichissement des peintures de toutes les têtes de colonnes a été programmée entre 2019 et 2022. 34 colonnes ont été repeintes en 2022
- 170 interventions de maintenance des conteneurs ont été réalisées par le prestataire Veolia
    - 173 interventions pour des sacs bloqués dans la trappe soit 66 % des interventions (+25 % par rapport à 2021)
    - 29 interventions pour une problématique de batteries

3.1.3. Les tonnages d'OMr collectés

Les bennes utilisées pour la collecte des OMr en porte à porte sont des bennes bi compartimentées qui permettent de réaliser la collecte des emballages en même temps que les bacs Omr.

En 2022, les bennes ont parcouru 139 439 km sur l'ensemble du territoire.

Les OMr collectées en bac en porte à porte et en conteneurs enterrés sont acheminées vers le centre de transfert du prestataire Brangeon Environnement localisé à Ancenis St Géréon. Ce site de transfert accueille aussi les OMr provenant des dépôts sauvages de la ville d'Ancenis St Géréon.

1 711 déchargements de camions benne ont eu lieu sur le site du quai de transfert en 2022.

Tonnages OMr collectés en 2022 : **7 337 tonnes**

OMr en porte à porte :	6 540.5 t soit 89.1% des tonnages	(-3.4 %/2021)
OMr en conteneur enterré :	631.7 t soit 8.6% des tonnages	(-3%/2021)
OMr dépôts sauvages :	165.1 t soit 2.3% des tonnages	(+5.6%/2021)

Ramené à l'habitant, la collecte des OMr représente **108.1 kg/hab/an** soit 4.1 kg de moins qu'en 2021.

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016, le ratio de production d'OMr par habitant et par an a baissé de plus de 10 kg.

Pour rappel, la production moyenne nationale d'Omr est de 248 kg/hab/an (Ademe, données 2019).

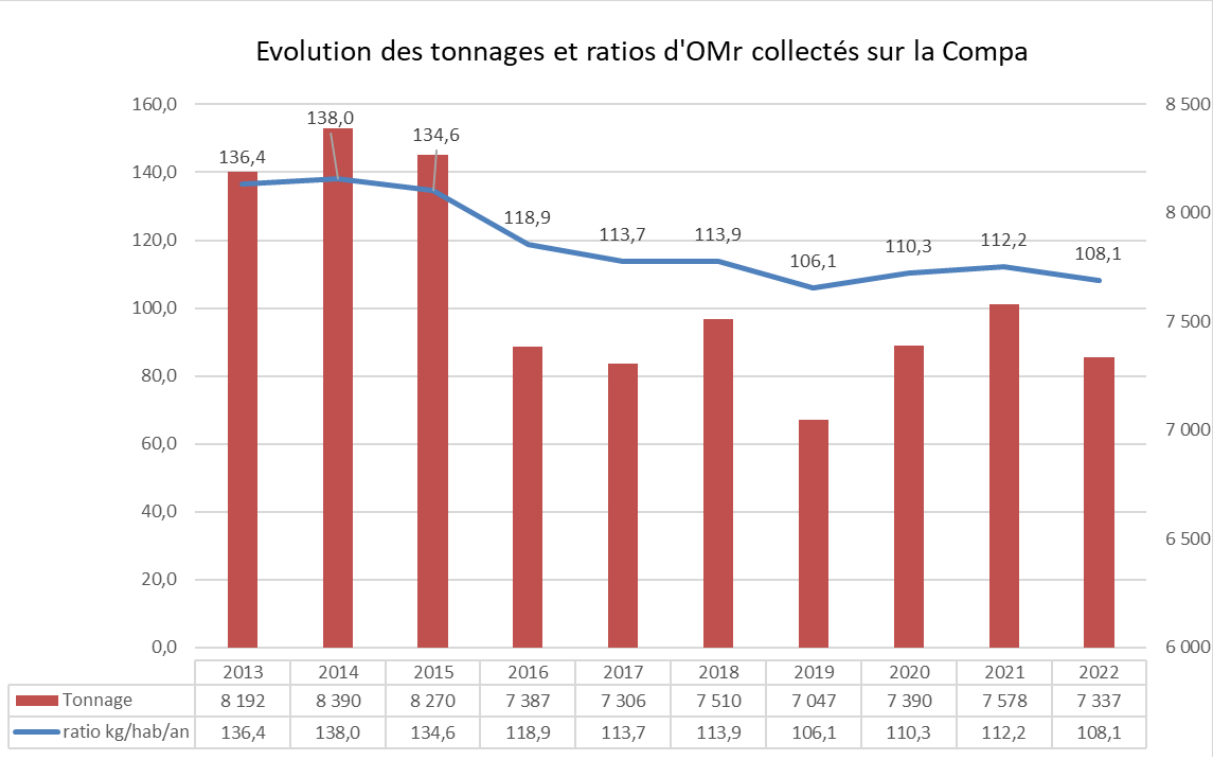

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage	8 192	8 390	8 270	7 387	7 306	7 510	7 047	7 390	7 578	7 337
ratio kg/hab/an	136,4	138,0	134,6	118,9	113,7	113,9	106,1	110,3	112,2	108,1

3.1.4. Le transfert et le traitement des OMr

Les OMr déposées sur le site de transfert sont transportées vers le site de traitement par le biais de camions à fond mouvant.

<u>Données sur le transfert en 2022</u> :
Transfert : site de transfert gravitaire, Brangeon Environnement, Ancenis

- 1 711 déchargements de Bennes à Ordures ménagères et Camion de collecte des Conteneurs

enterrés
- 316 rotations ont été nécessaires en 2022 pour acheminer les Ordures ménagères vers l'usine de valorisation énergétique
- 1 benne détectée radioactive sur le quai de transfert en octobre 2022

Données sur le traitement des OMr en 2022
Type de traitement des OMr : Usine de Valorisation Energétique (Incinération)
Localisation : Arc en Ciel 2034, 44 220 COUERON
Prestataire : groupement BRANGEON Environnement/ SAS ARC EN CIEL

- 38 612 km parcourus pour le transport vers l'UVE
- 7 221 tonnes incinérées

3.2. LES EMBALLAGES MENAGERS (EMR)

Depuis 2019, la COMPA est en extension de consignes de tri. Tous les emballages ménagers sont désormais collectés notamment les emballages en plastique (pot de yaourt, de crème, film plastique..) ainsi que les petits aluminium (feuille d'aluminium, capsule de café..).

3.2.1. Collecte en porte à porte

90 % des usagers et professionnels du territoire sont collectés en porte à porte.
Les particuliers disposent de sacs jaunes et les professionnels de sacs ou bacs jaunes.
598 bacs jaunes de 340 et 360 litres sont installés au 31 décembre 2022 soit 93 de plus qu'en 2021.
La collecte s'effectue toutes les deux semaines, en même temps que la collecte des ordures ménagères.
Les sacs jaunes sont fournis par rouleau de 25 sacs de 50 litres dans les mairies et au siège de la COMPA.
Les usagers peuvent présenter autant de sacs jaunes que nécessaires à la collecte.

⇨Plus de **73 100 rouleaux de sacs jaunes** ont été distribués aux communes en 2022 (+6.4% /2021).

Les sacs jaunes présentant des erreurs de tri ne sont pas collectés. Les agents de collecte déposent des autocollants orange rappelant les consignes de collecte.
Les adresses sont ensuites remontées à la COMPA qui organise dès que possible des actions correctives (porte-à-porte, entretiens téléphoniques, notes…).

Les principales erreurs de tri constatées dans les sacs jaunes : mouchoir en papier, saupalin, masque, carton brun, restes de repas, papier, emballage type fast food non vidé..

3.2.2. Collecte en conteneur enterré

Les usagers collectés en conteneur enterré pour les OMr sont également collectés en conteneur enterré pour les emballages ménagers. L'accès aux conteneurs se fait également grâce à un badge d'accès.
Le nombre d'accès aux conteneurs emballages est illimité. Les 49 sites de conteneurs enterrés pour les emballages :

Ancenis St Géréon : 37 sites
Le Cellier : 4 sites
Montrelais : 1 site
Oudon : 4 sites
Vallons de l'erdre (St Mars la Jaille) : 2 sites
Loireauxence (Varades) : 1 site

Sur l'ensemble du parc, le nombre total d'ouvertures des conteneurs enterrés Emballages s'élève à **121 384** contre 121 987 en 2021 soit une baisse de 0.5%.

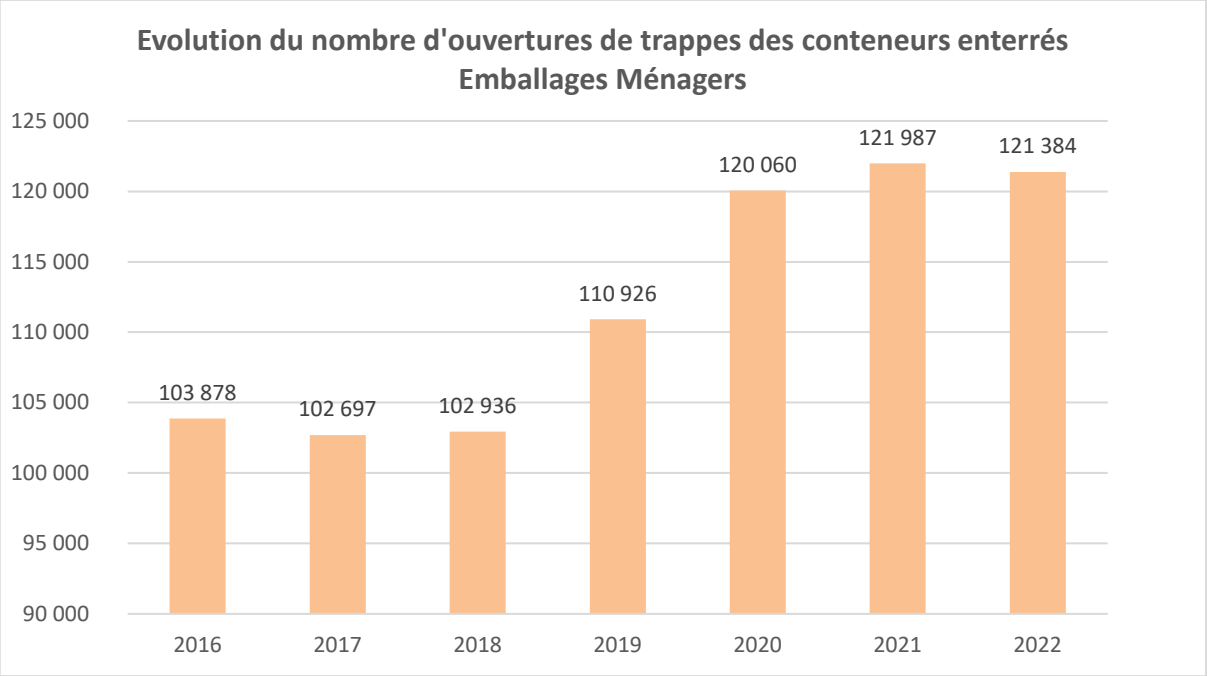

Contrairement aux Ordures ménagères, l'utilisation des conteneurs enterrés Emballages a fortement évolué depuis 2016 avec une augmentation des ouvertures de près de 17%.

En 2022, près de 3 000 particuliers et 230 professionnels ont accès aux conteneurs enterrés Emballages.

L'ouverture des conteneurs enterrés Emballages est comptabilisée même si elle ne fait l'objet d'aucune facturation.

L'usage des conteneurs enterrés Emballages pour les Particuliers présents toute l'année est le suivant ; il est assez semblable à celui des Ordures Ménagères :

- **75.1% d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 0 et 50 fois**
- 17 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 51 et 80 fois
- 4.1 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 81 et 100 fois
- 3.8 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés plus de 101 fois

Concernant les professionnels :

- 91 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés entre 0 et 100 fois
- 9 % d'entre eux ont accédé aux conteneurs enterrés plus de 101 fois

Les conteneurs enterrés Emballages ont également fait l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage réguliers.

En 2022 :

- 2 campagnes de lavage des têtes de colonne
- 3 lavages complets de l'ensemble des conteneurs enterrés
- 1 campagne de rafraichissement des peintures de toutes les têtes de colonnes a été programmée entre 2019 et 2022. 35 colonnes ont été repeintes en 2022
- 68 interventions de maintenance des conteneurs réalisées par le prestataire Veolia.

3.2.3. Les tonnages d'emballages collectés

Les emballages collectés en porte à porte et en conteneur enterré sont vidés sur le site de transfert géré par Paprec localisé ZA Château rouge, 411 rue de la Fonderie entreprise Inerta à Ancenis st Géréon.

Tonnages collectés : **2 380.5 tonnes**

Emballages en porte à porte :	2 152.6 t	soit 90.4 % des T (+1 %/2021)
Emballages en conteneur enterré :	227.8t	soit 9.6 % des T (+0.3%/2021)

Le ratio de collecte des emballages sur la COMPA est de **35.1 kg/hab/an**. Il est nettement supérieur à la moyenne nationale 2020 (données CITEO) qui est de 18.2 kg/hab/an.

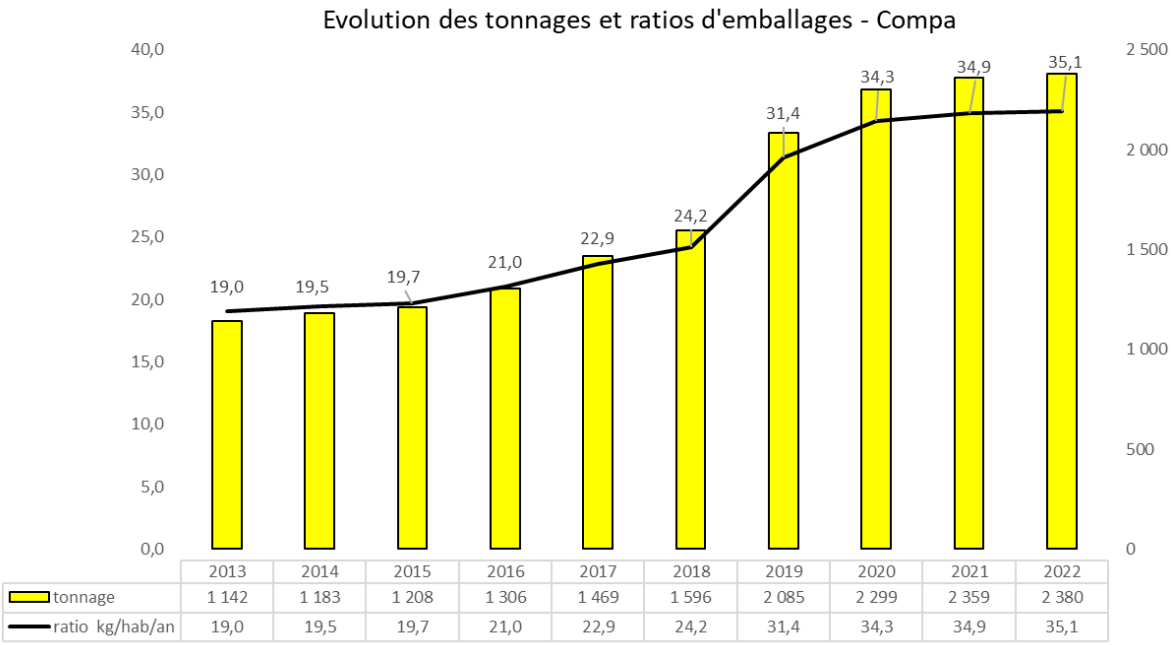

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
tonnage	1 142	1 183	1 208	1 306	1 469	1 596	2 085	2 299	2 359	2 380
ratio kg/hab/an	19,0	19,5	19,7	21,0	22,9	24,2	31,4	34,3	34,9	35,1

3.2.4. Le tri des emballages

Les emballages ménagers déposés sur le site de transfert sont rechargés à l'aide d'une chargeuse à pneu dans des bennes type caisson ampliroll de 35 m^3.
275 rotations ont été nécessaires en 2022 pour transporter les emballages vers le centre de tri des emballages.

Centre de tri des emballages :	Trivalo bretagne
Localisation :	Zac des Cormiers, Le Rheu (35)
Prestataire :	PAPREC

Le centre de tri équipé notamment de tri optique, overband, cribles balistiques et courant de Foucault permet de séparer les différents matériaux pour expédition vers les repreneurs.

En 2022, le tri des emballages a permis l'expédition pour valorisation des matériaux suivants :

Le tri des emballages				
Type d'emballage trié :	Tonnage expédié	% des T reçues	Repreneur	Exemple de valorisation
PET clair	176.44 t	7.41 %	Usine FPR, Limay (78)	Bouteille plastique
PET foncé	34.5 t	1.45 %	Usine FPR, Limay (78)	Bouteille plastique
PEHD	66.12 t	2.78 %	Usine MPB Chalons en champagne (71)	Produits plastique type gouttière
Film PE	74 t	3.11 %	Usine Machaon, Chalons en champagne (71)	Liens plastiques pour palettes
Sacs jaunes	28 t	1.18 %	Usine Machaon, Chalons en champagne (71)	Liens plastiques pour palettes
PS Polystyrène	0 t	0 %	Usine Machaon, Chalons en champagne (71)	
Pots et barquettes	71.060 t	2.99 %	Usine Machaon, Chalons en champagne (71)	
ELA tétrapack (brique alimentaire)	102 t	4.28 %	Essity, Hondouville (27)	Essuie mains
Acier	205.100 t	8.62 %	Arcelor mittal,Espagne	Acier type canette, capot..
Alu	44.2 t	1.86 %	Alunova	Alu type canette, cadre de vélo, trottinette
EMR 5.02/ gros de magasin	881.32 t	37.02 %	Papeterie de Rouen (76)	Papiers à usage sanitaire, journaux recyclés, carton de calage
Refus de tri	594.300 t	24.97 %	Unité CSR de St Herblain (44) ou kerval (22)	Valorisation énergétique CSR (Combustible Solide de Récupération)
Total trié	2277.040 t	95.65%		

2 277.04 tonnes de déchets ont été expédiés vers des sites de recyclage, valorisation.

Le delta entre les tonnes collectées et celles triées (soit 97.96 tonnes) correspond à des tonnes qui restent en stock avant expédition et à la perte (taux de freinte) du centre de tri.

Les refus de tri représentent une part importante des emballages collectés.

Au regard des 14 caractérisations qui ont été effectuées en 2022 sur le centre de tri, le taux moyen de refus de tri est de **26 %** en 2022. En baisse de +1.1% par rapport à 2021.

Le refus de tri moyen des sacs jaunes est de 23.3%. (-3.4% / 2021)
Le refus de tri moyen des conteneurs enterrés est de 35.6 %. (+8.7 % / 2021)

Une campagne de sensibilisation aux refus de tri a été menée en 2022 avec les agents de collecte. Des autocollants Refus de tri ont plus régulièrement été apposés et parallèlement une sensibilisation en porte à porte et une communciation garnd public a été menée sur les refus de sacs jaunes.
Plus de 3 630 refus de sacs jaunes ont été signalés et plus de 400 foyers sensibilisés directement.

3.3. LES PAPIERS

3.3.1. La collecte en apport volontaire

Tous les papiers sont collectés dans des conteneurs aériens répartis sur tout le territoire de la COMPA, chaque commune dispose au moins d'un conteneur papier.

Au total ce sont **196** colonnes aériennes réparties sur 177 sites qui sont collectées par le prestataire Veolia à des fréquences qui varient en fonction du taux de remplissage.

En 2022, 13 colonnes papier ont été détruites par des incendies.

11 colonnes ont fait l'objet d'une maintenance assurée par le prestataire Véolia.

3.3.2. Les tonnages

1 173 tonnes de papiers ont été collectés en 2022 soit une baisse de 9% pr rapport à 2021.

Plusieurs tonnes de papiers ont été brulées lors des incendies des colonnes aériennes ce qui fait baissé le tonnage collecté et qui s'ajoute à la baisse nationale de la production de papiers.

Le ratio de collecte du papier sur la COMPA est de **17.3 kg/hab/an**, il a baissé de 1.8 kg par rapport à 2021.

Il reste proche de la moyenne nationale 2020 (données CITEO) qui est de 18 kg/hab/an.

Evolution des tonnages et ratios de PAPIERS - Compa

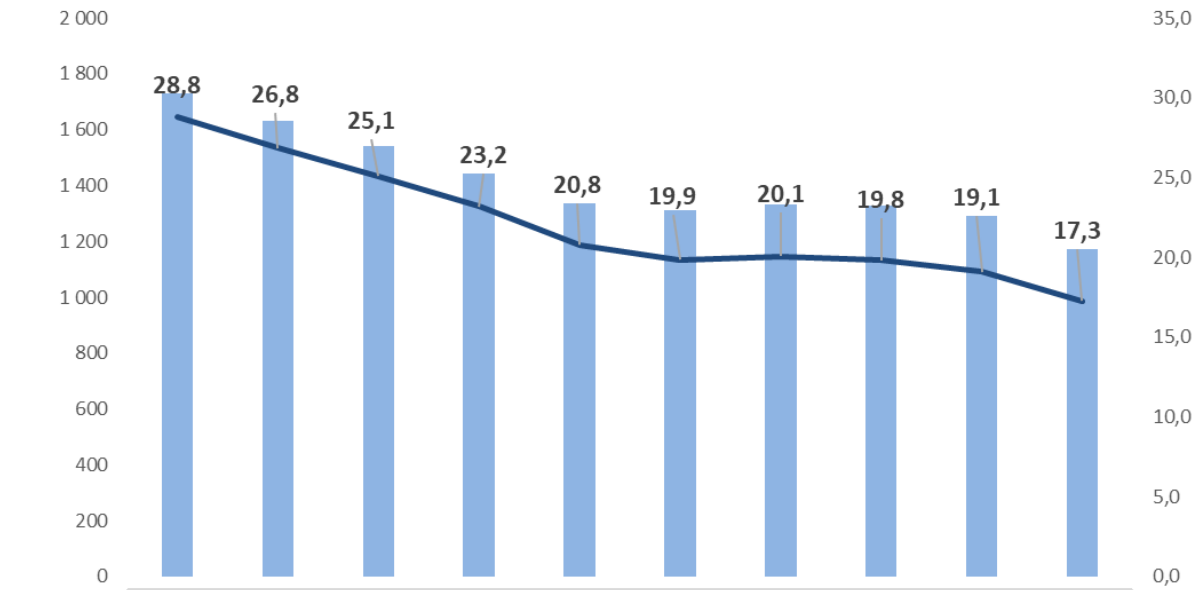

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PAPIERS	1 729	1 632	1 542	1 441	1 334	1 310	1 333	1 327	1 291	1 173
ratio	28,8	26,8	25,1	23,2	20,8	19,9	20,1	19,8	19,1	17,3

3.3.3. Le tri

Les papiers collectés sont acheminés directement vers le centre de tri de Carquefou (44) appartenant au groupe Grandjouan Saco. 161 camions ont été expéditiés en 2022.

Sur le centre de tri, les papiers sont triés, broyés et mis en balles pour expéditions vers les repreneurs.

10 caractérisations ont été effectuées en 2022 pour mesurer la qualité du papier collecté sur le territoire de la COMPA.
Composition des papiers collectés sur la COMPA en 2022 : 87 % de brochures
4.6 % de cartonnettes/cartons
4.6 % de gros de magasin
3.8 % de refus

Le papier collecté est de bonne qualité. Quelques erreurs de tri qui peuvent être retrouvées dans le papier tels que : carton brun, objet en plastique, blister.

La matière papier préparée aux standards papetiers du "désencrage" est valorisée sous forme de matière (repulpée/refondue pour en refaire du papier recyclé) dans l'industrie papetière (France- Suisse- Allemagne- Pays bas)

91.6% des papiers entrants issus de la collecte sur la COMPA sont valorisés en journaux-magazines et gros de magasin.

3.4. LE VERRE

3.4.1. La collecte en apport volontaire

Tous les emballages en verre sont collectés dans des conteneurs aériens répartis sur tout le territoire de la COMPA.

Chaque commune dispose au moins d'un conteneur Verre localisé sur les mêmes sites que les conteneurs papier.

Au total ce sont **212** colonnes aériennes réparties sur 188 sites qui sont collectées par le prestataire Veolia à des fréquences qui varient en fonction du taux de remplissage.

En 2022, 5 colonnes Verre ont été détruites par un incendie.

23 colonnes ont fait l'objet d'une maintenance assurée par le prestataire Véolia.

3.4.2. Les tonnages

Le tonnage de verre est en légère diminution par rapport à l'année 2021 : -3%.

Plusieurs tonnes de verres ont été endommagées lors des incendies des colonnes Verre et n'ont pas pu être valorisées.

- **3 430 tonnes** de verre ont été collectées en 2022.
- **50.5 kg/hab/an** de verre collecté par habitant et par an soit nettement supérieur à la moyenne nationale 2020 (données CITEO) qui est de 33.3 kg/hab/an.

Evolution des tonnages et ratios de VERRE - Compa

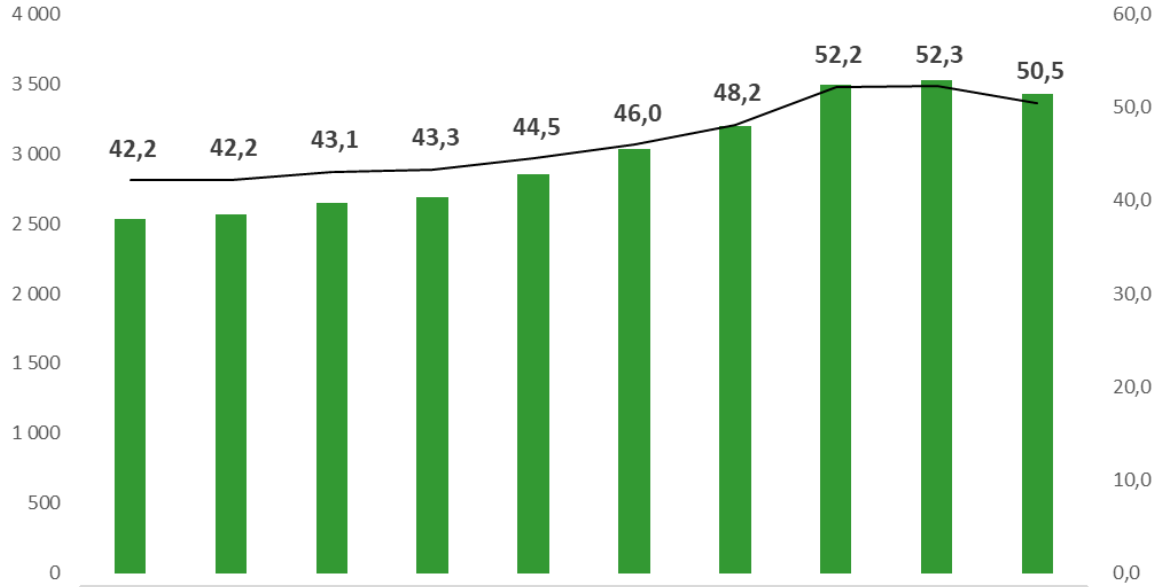

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage	2 534	2 568	2 647	2 691	2 858	3 034	3 200	3 496	3 531	3 430
kg/hab/an	42,2	42,2	43,1	43,3	44,5	46,0	48,2	52,2	52,3	50,5

3.4.3. Le traitement

Le verre collecté est transféré sur le site de transfert du groupe Brangeon Environnement à Ancenis St Géréon. 302 camions benne y ont été vidés en 2022.

Quand les tonnages sont suffisant, le verre est repris par le repreneur Verralia France localisé à Chateaubernard (16) à 305 km.

Des opérations de tri manuelles et mécanisées permettent d'épurer le verre collecté pour le transformer en matières premières secondaires (calcin) utilisables dans les fours des verriers. Le verre est transformé en verre d'emballage.

Le verre est recyclable à 100% et à l'infini.

3.5. LE TEXTILE

La COMPA a contractualisé avec la société ReFashion (ex Eco TLC), société agréée par l'Etat pour la collecte et le traitement des textiles. La collecte est assurée via des bornes d'apport volontaire mises en place et collectées par la structure Le Relais.

- 26 bornes sont installées sur le territoire sur 21 points de collecte différents
- 14 communes disposent de conteneurs à textile
- 182.5 tonnes de textile collectés sur les points de collecte COMPA en 2022 soit +22% / 2021
- 2.7 kg/hab/an

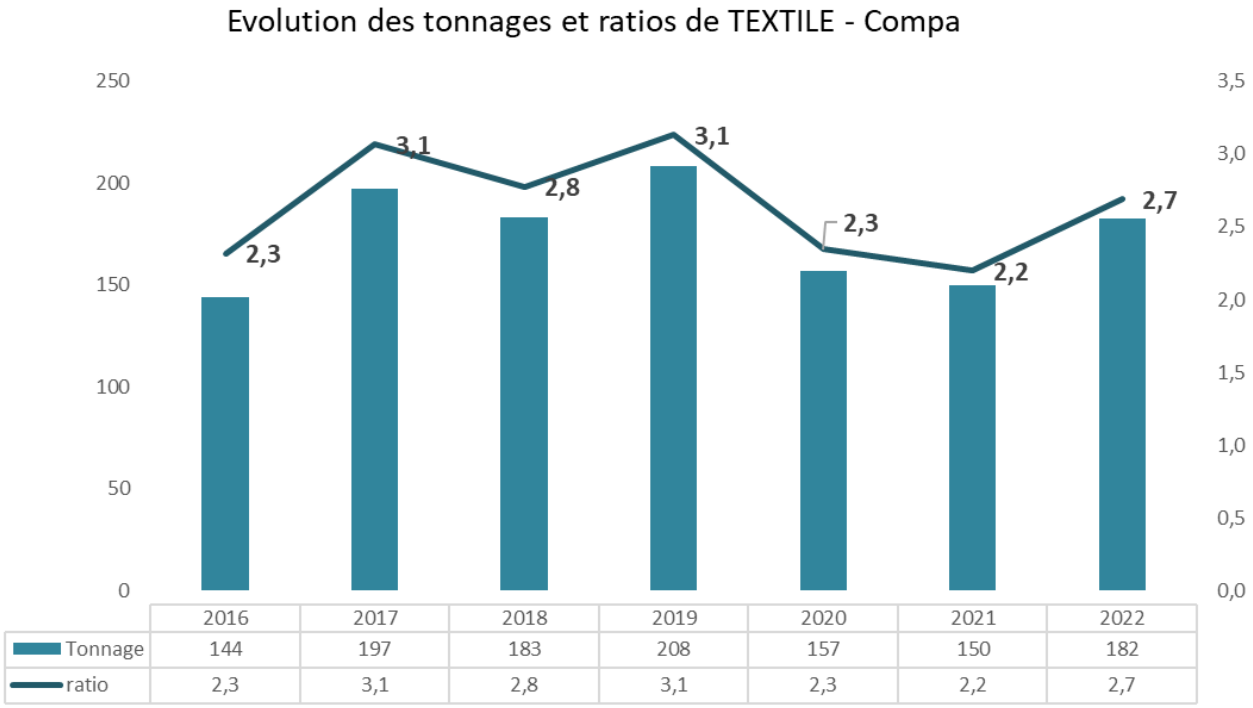

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage	144	197	183	208	157	150	182
ratio	2,3	3,1	2,8	3,1	2,3	2,2	2,7

Les textiles sont également collectés par l'écocyclerie Trocantons qui en revend une partie en magasin et valorise le reste auprès de repreneurs.

Des point sont également présents sur des terrains privés et des écoles : on recense ainsi 32 points de collecte sur 10 communes.

Sur l'ensemble du territoire de la COMPA, tout acteur de collecte du textile confondu, ce sont 323.4 tonnes de textile de déchets.

Soit 4.8 kg/hab/an de textile collecté sur la COMPA en 2022 contre 3.8 kg/hab/an en moyenne nationale.

3.6. LES APPORTS EN DECHETERIES

3.6.1. La collecte en déchèteries

La COMPA est dotée de 5 déchèteries réparties sur son territoire.

L'accès est réservé aux particuliers résidant sur les communes de la COMPA ainsi qu'aux associations, administrations et établissements scolaires du territoire.

Depuis 2019, l'ensemble des usagers est doté d'une carte d'accès en déchèterie, permettant d'assurer la traçabilité des utilisateurs du service. Cette carte est reliée au compte de la Redevance Incitative. Il n'y a pas de limitation du nombre de passages en déchèterie ni de facturation supplémentaire des particuliers.

Les professionnels (artisans, commerçants et exploitants agricoles) qui veulent accéder aux différentes déchèteries doivent détenir une carte d'accès soumise à facturation. Cette dernière permet d'établir la facturation semestrielle correspondante. La demande d'obtention de la carte d'accès s'effectue auprès du service Gestion des déchets de la COMPA.

Les tarifs des apports des professionnels ont augmenté au 1er janvier 2022.

Les dépôts sont autorisés dans la limite de 2 m^3/jour et 4 m^3/semaine et sont facturés sur la base des tarifs validés par le Conseil Communautaire.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans un règlement intérieur commun aux cinq sites, affiché sur chacun d'eux et consultable sur le site internet de la COMPA, rubrique "déchèteries".

Catégories de déchets acceptés sur les déchèteries :

La COMPA a mis fin à la collecte d'amiante en déchèteries au 1er juillet 2022.

<u>La fréquentation des déchèteries :</u>

205 831 accès ont été enregistrés en 2022 pour la totalité des déchèteries dont 97% sont des particuliers.

Le nombre d'accès a baissé par rapport à 2021: -7%.

La période de sécheresse durant l'été 2022 a impacté sur les apports de déchets verts et sur la fréquentation.

Par aileurs les accès des Professionnels sur les déchèteries de la COMPA ont baissé de près de 30 % en 2022. Cette baisse peut être liée à l'augmentation des tarifs des apports au 1er janvier 2022.

Evolution de la fréquentation totale sur les déchèteries :

	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Variation 2022/2021**
Nombre d'accès	171 550	167 125	171 888	222 039	205 831	-7%

La déchèterie du secteur de Mésanger est la plus fréquentée mais il est à noter toutefois un rééquilibrage. En effet la déchèterie de Mésanger représentait, en 2017, 54 % de la fréquentation contre 36% en 2022.

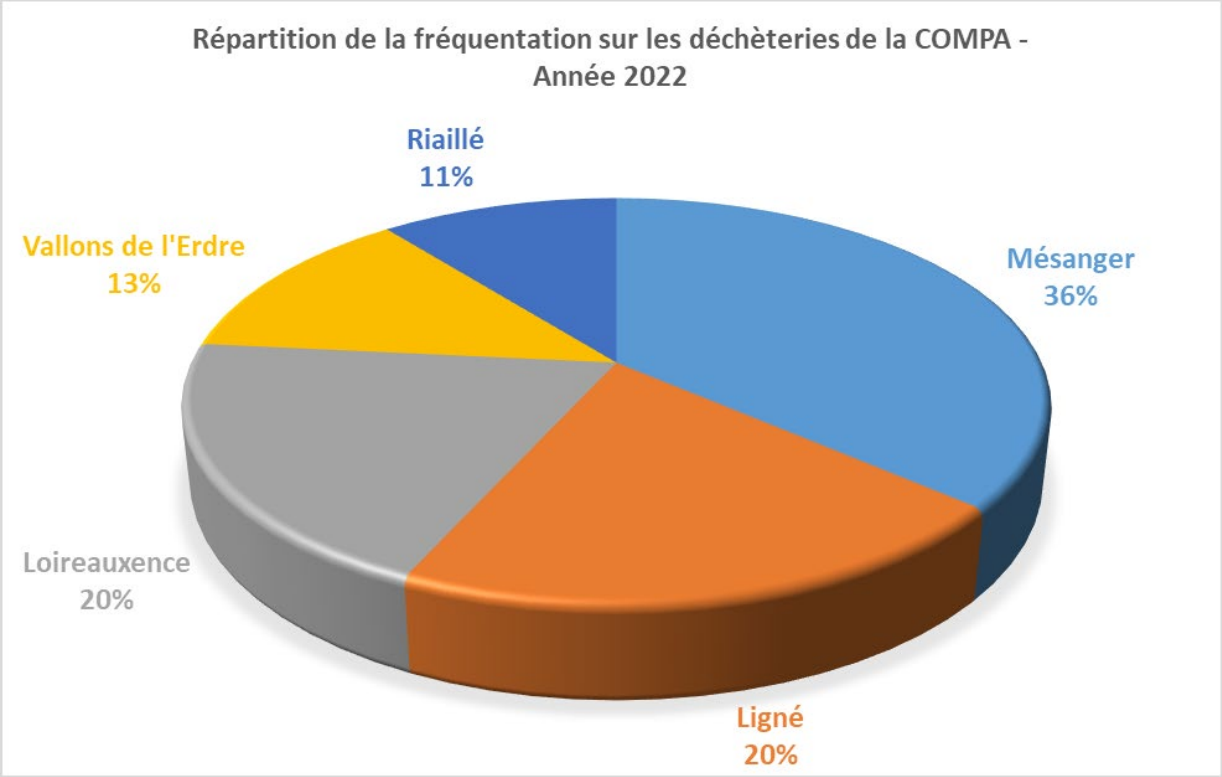

Le pic de fréquentation est atteint en avril avec 20 382 passages enregistrés.

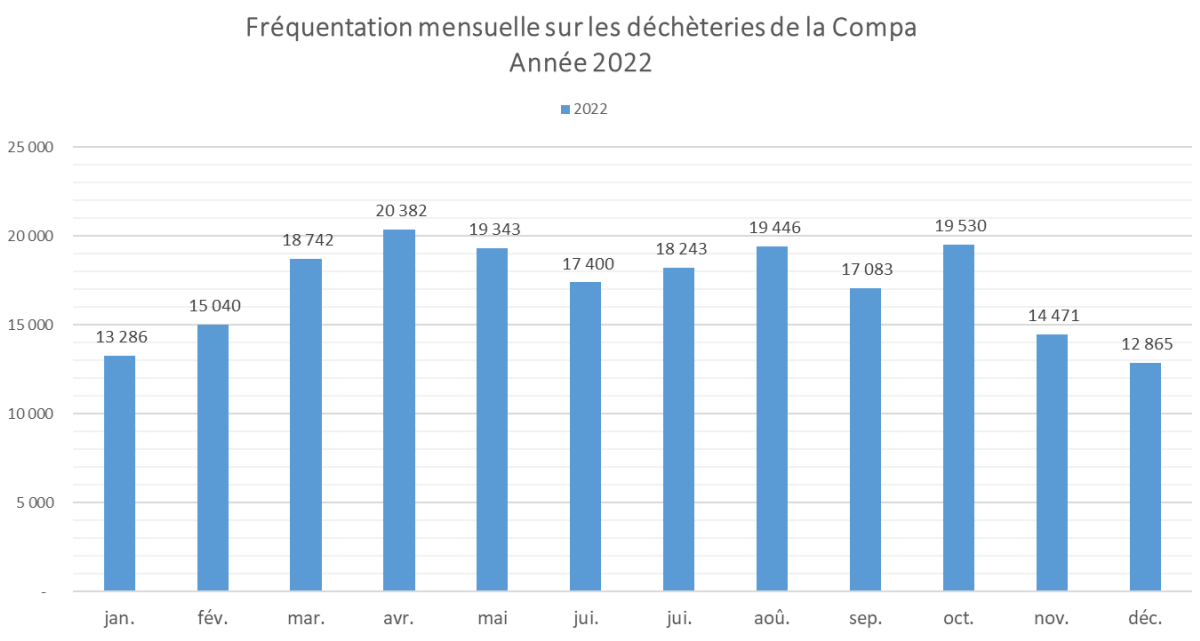

<u>Le nombre d'accès des particuliers</u>

Le nombre d'accès en déchèteries n'est pas limité pour les particuliers du territoire disposant d'un badge. L'accès est gratuit.

22 578 particuliers disposant d'un badge d'accès se sont rendus sur les déchèteries du territoire au moins 1 fois en 2022.

84.1% des particuliers utilisant les déchèteries s'y rendent entre 1 et 15 fois par an. Près de 50% d'entre eux l'utilsent moins de 5 fois l'année.

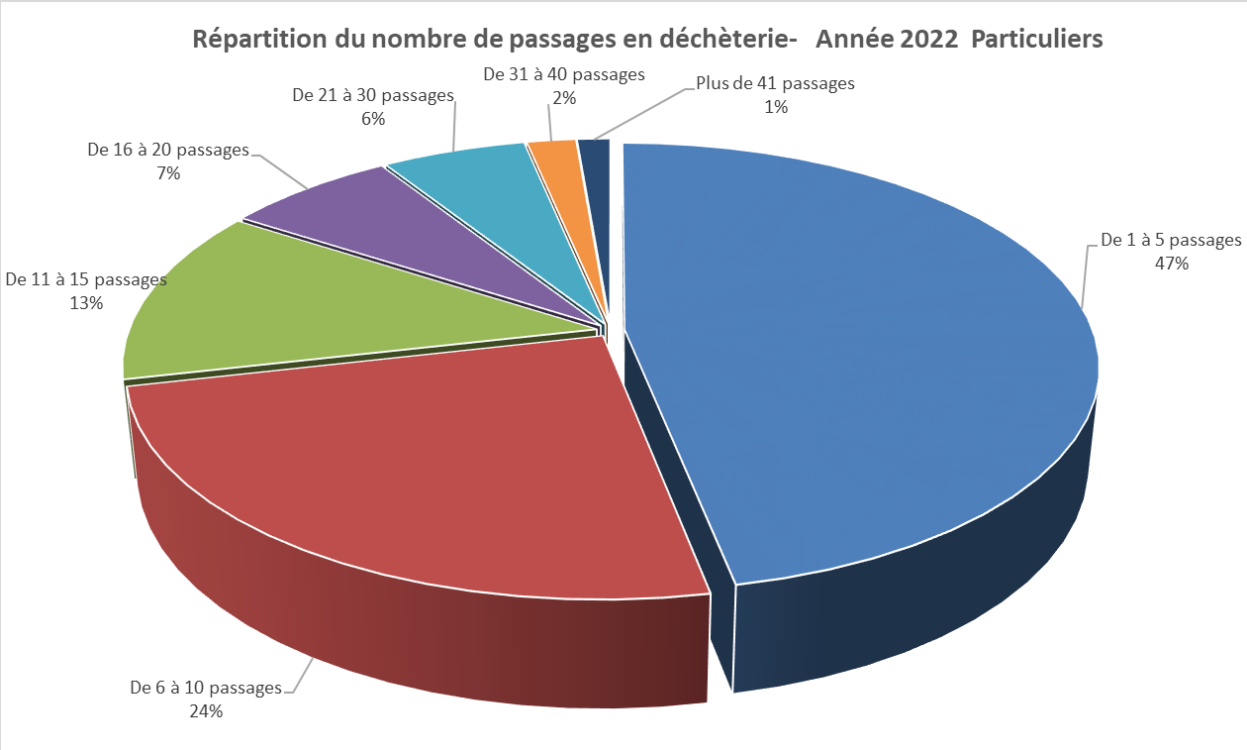

<u>Le nombre d'accès des professionnels</u>

Le nombre d'accès en déchèteries n'est pas limité pour les professionnels du territoire disposant d'un badge. L'accès est payant.

487 professionnels ont été référencés comme déposant sur les déchèteries de la COMPA.

88.5% d'entre eux déposent moins de 15 fois par an.

La répartition des passages des professionnels est la suivante :

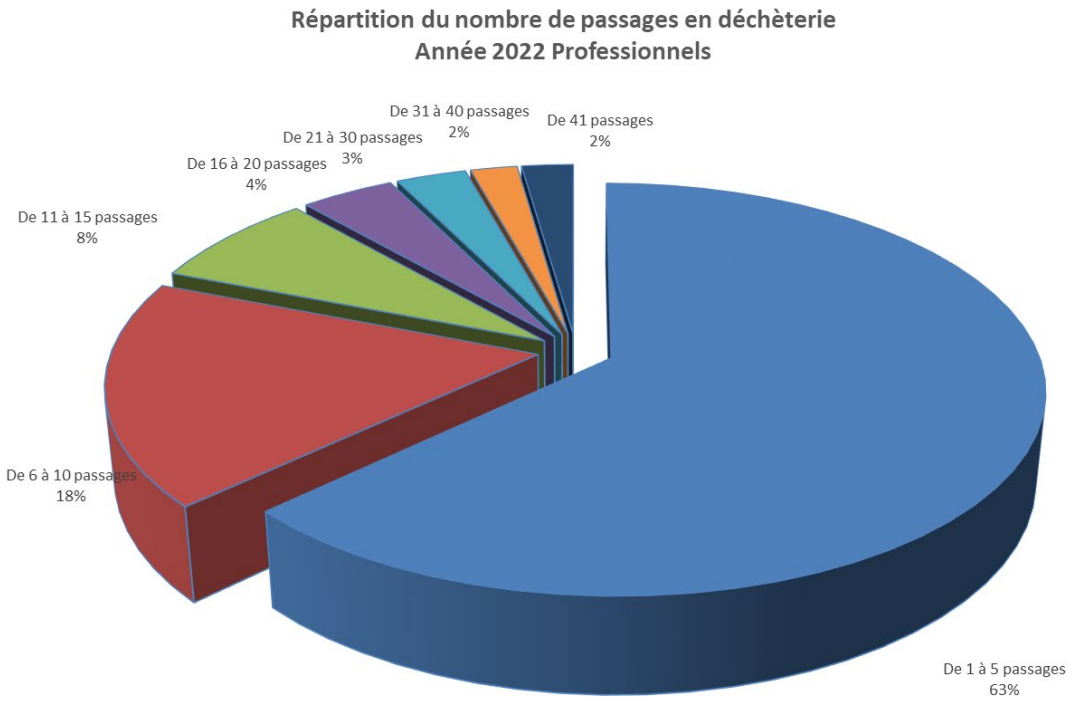

3.6.2. Les tonnages en déchèteries

Après une année 2021 record autant en terme de fréquentation que de tonnages, les tonnages ont fléchi sur 2022 avec une baisse de 4.7% des tonnages.

- **23 888 tonnes** de déchets collectés sur les déchèteries de la COMPA en 2022 (-4.7 %)
- **351.8 kg/hab/an** de déchets ont été apportés sur les déchèteries de la COMPA (-19.2 kg/habitant/an /2021)

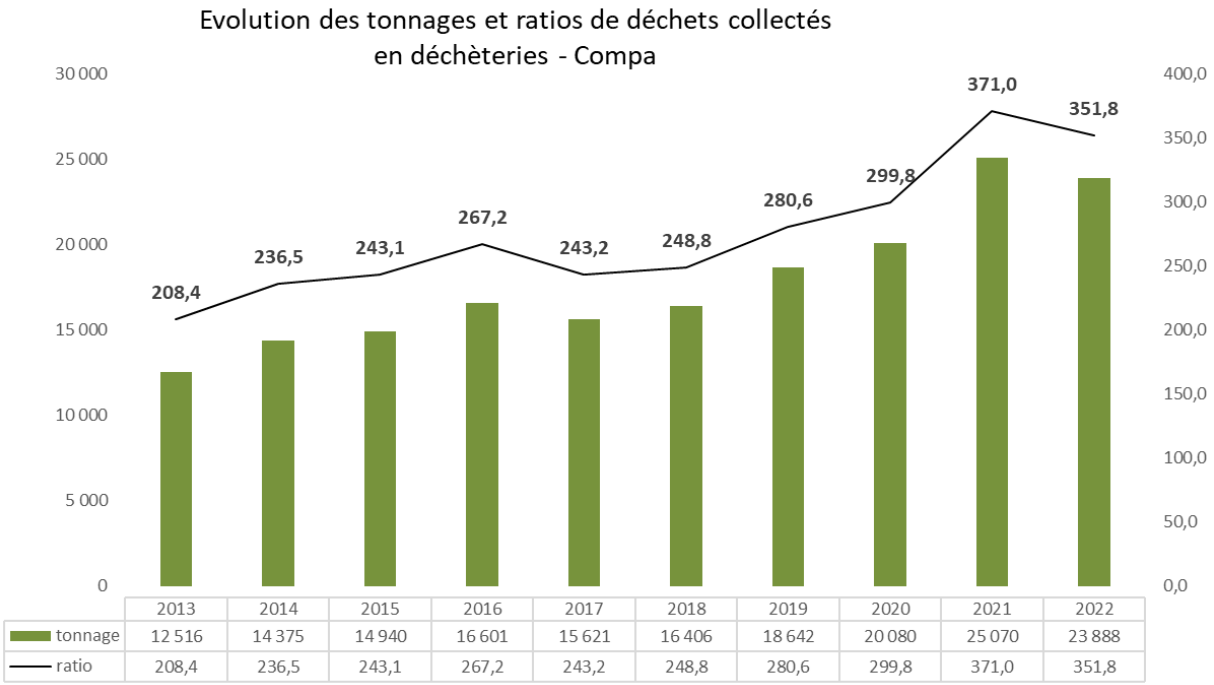

Répartition des déchets collectés sur les déchèteries de la COMPA en 2022 :

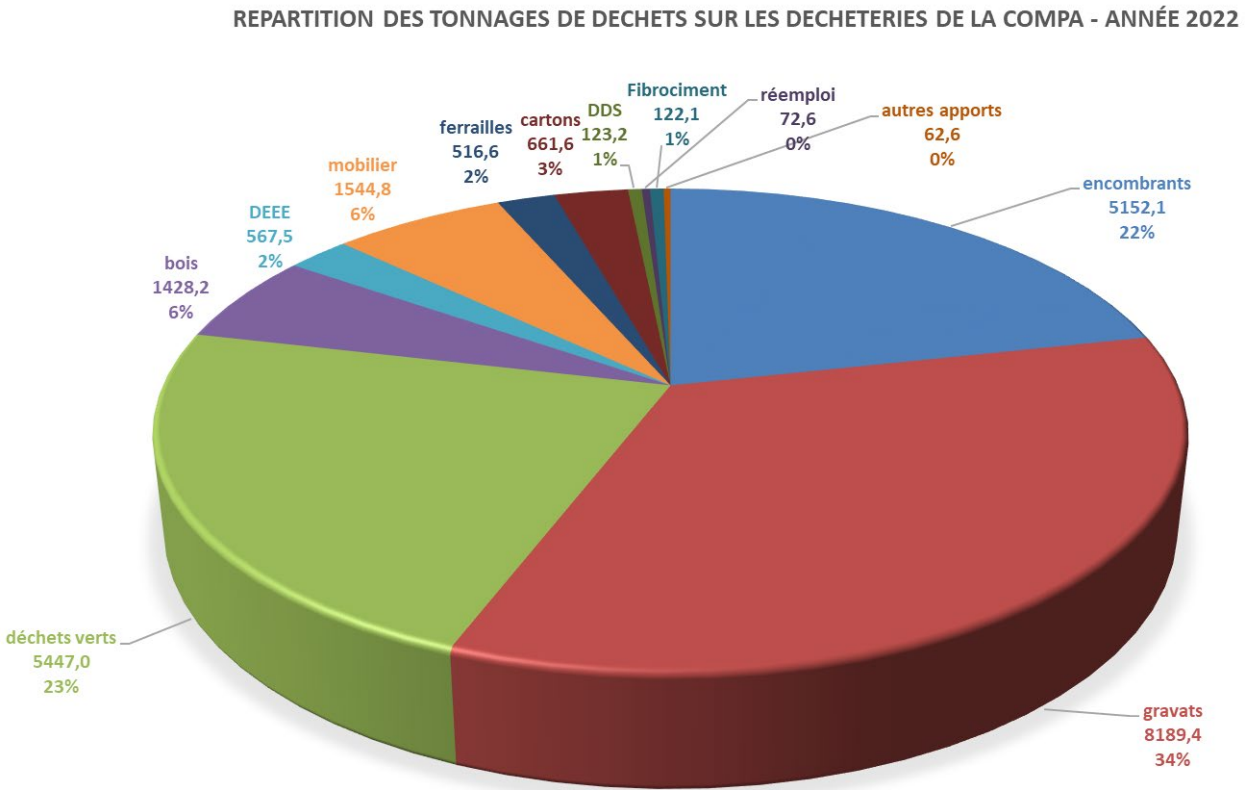

La répartition des tonnages en déchèterie fait apparaitre 3 typologies de déchets représentant à eux seuls près de 80 % des apports : les gravats, les déchets verts et les encombrants.

Les évolutions de tonnages les plus marquées en 2022 sont :

- La Ferraille : -49 % du fait notamment des vols en déchèterie
- Les Déchets verts : - 15.7 % (sécheresse)
- Le bois A : -14.1 %
- Les gravats : +8.7%

Les apports en tout venant ont légèrement diminué (-5%) mais restent très élevés. Au regard des objectifs de valorisation des déchets et du fort impact de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les déchets mis en enfouissement, des efforts doivent être faits pour diminuer ces tonnages.

Répartition des tonnages collectés sur les déchèteries de la COMPA :

EVOLUTION DES APPORTS EN DECHETERIES (en tonne)

	encombrants +CSR	gravats	déchets verts	bois	DEEE	mobilier	ferrailles	cartons	DDS	réemploi	Fibrociment	autres apports	Total Déchèteries
2016	3 806,0	4 132,0	5 345,0	1 434,0	284,3	311,3	509,0	572,0	77,7		97,3	32,3	16 601
2017	4 456,6	3 331,1	5 020,0	860,3	261,2	546,0	376,2	512,3	69,7		119,6	67,3	15 620
2018	4 565,5	3 575,5	5 102,9	917,8	361,5	613,9	504,9	536,1	50,0	12,4	119,5	58,4	16 418
2019	4 782,9	4 541,1	4 960,2	1 375,6	532,8	717,2	768,5	613,7	121,8	130,8	127,6	101,1	18 773
2020	5 064,3	4 439,4	5 970,6	1 402,9	502,8	933,4	815,8	621,8	115,6	55,7	162,2	40,8	20 125
2021	5 430,4	7 476,9	6 300,2	1 629,9	613,4	1 611,3	770,6	707,5	149,8	71,7	222,2	86,0	25 070
2022	**5152,1**	**8189,4**	**5447,0**	**1428,2**	**567,5**	**1544,8**	**516,6**	**661,6**	**123,2**	**72,6**	**122,1**	**62,6**	**23 887,6**
évolution 2022/2021	-5,4%	8,7%	-15,7%	-14,1%	-8,1%	-4,3%	-49,2%	-6,9%	-21,6%	1,2%	-82,0%	-37,3%	-4,9%
% du déchet sur le T total	21,6%	34,3%	22,8%	6,0%	2,4%	6,5%	2,2%	2,8%	0,5%	0,3%	0,5%	0,3%	100,0%

EVOLUTION DES RATIOS PAR NATURE DE DECHETS DEPOSES EN DECHETERIES (en kg/hab/an)

	encombrants +CSR	gravats	déchets verts	bois	DEEE	mobilier	ferrailles	cartons	DDS	réemploi	Fibrociment	autres apports	Total Déchèteries
2016	61,3	66,5	86,0	23,1	4,6	5,0	8,2	9,2	1,3	0,0	1,6	0,5	267,2
2017	69,4	51,9	78,2	13,4	4,1	8,5	5,9	8,0	1,1	0,0	1,9	1,0	243,2
2018	69,2	54,2	77,4	13,9	5,5	9,3	7,7	8,1	0,8	0,2	1,8	0,9	249,0
2019	72,0	68,3	74,7	20,7	8,0	10,8	11,6	9,2	1,8	2,0	1,9	1,5	282,6
2020	81,1	66,3	89,1	20,9	7,5	13,9	12,2	9,3	1,7	0,8	2,4	0,6	305,9
2021	80,4	110,7	93,3	24,1	8,9	23,9	11,4	10,5	2,2	1,1	3,3	1,2	371,0
2022	**75,9**	**120,6**	**80,2**	**21,0**	**8,4**	**22,8**	**7,6**	**9,7**	**1,8**	**1,1**	**1,8**	**0,9**	**351,8**
évolution 2022/2021	-4,5	9,9	-13,1	-3,1	-0,5	-1,1	-3,8	-0,7	-0,4	0,0	-1,5	-0,3	-19,1

3.6.3. Les traitements des déchets de déchèteries

Les déchets déposés en déchèteries sont tous destinés à une filière de valorisation matière, énergétique, dépollution ou enfouissement (pour les encombrants et le fibrociment).

Ci-dessous les typologies de traitement par catégorie de déchets :

DECHETS	Repreneur (nom,département)	Distance en km depuis Ancenis	TRAITEMENT	Exemple de valorisation
Bois A (bois brut)	BRANGEON RECYCLAGE à Cholet (49)	48	Valorisation matière ou énergétique	Utilisé en priorité en chaufferie. Si qualité suffisante transformation en tant que paillage.
Bois B (bois traité)	Fers à Cholet (49)	48	Valorisation matière ou énergétique	fabrication de panneaux agglomérés ou en chaufferie
Cartons	REVIPAC au nom et pour le compte la PAPETERIE SAINT MICHEL -GROUPE THIOLLET, 16470 Saint-Michel	266	Recyclage	Mis en balle avant expédition vers papeteries
Cartouches d'encre	LVL à Nantes	56	Réemploi, valorisation matière et énergétique	Les cartouches sont réutilisées. Celles en mauvais état sont recyclés après séparation des matières ou incinérées
Déchets Verts	BOISCOMPOST à Loireauxence (Varades 44) ou BRANGEON RECYCLAGE à Montrevault (49)	13	Compostage	compost
DEEE Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM (rep) Envie 44 (Nantes 44) et VEOLIA TRIADE (St Sylvain d'Anjou 49)	46 ou 61	Dépollution et valorisation matière	
DDS Déchets Dangereux Spécifiques	ECO DDS (rep) et TRIADIS Plateforme de regroupement de CHIMIREC JAVENE (35) ou TRIADIS services à Rennes (35)	119	Valorisation matière, énergétique ou régénération selon la nature des produits	
Mobilier DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement	ECOMOBILIER (rep) Massification sur le site de Brangeon environnement (Ancenis- 44) pour tri à Brangeon Fers (Cholet - 49) avant expédition vers les filières de traitement des matières bois, mousse, plastique, métaux et tout venant.	48	Valorisation matière ou énergétique Recyclage 52 % Valorisation énergétique : 42% Elimination : 6%	Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble, La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux. Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.
Ferraille	BRANGEON RECYCLAGE à Ancenis (44) ou BARBAZANGES TRI OUEST à Chateaubriant (44)	0 ou 49	Valorisation matière	Les différents métaux sont triés puis recyclés.
Fibrociment	Centre de Valorisation Ecoterre au Cellier (44)	Dépend de la commune de l'usager	Stockage de classe 3 (inerte)	

DECHETS	Repreneur (nom,département)	Distance en km depuis Ancenis	TRAITEMENT	Exemple de valorisation
Gravats	Inerta, Ancenis (44)	5	Valorisation matière	Concassage, broyage pour réemploi dans le secteur du BTP
Huiles alimentaire	NORD ESTER à Dunkerque (59)	600	Valorisation matière	Transformation en bio-carburant
Huiles de vidange	OSILUB Gonfreville L'Orcher (76)	341	Régénération ou valorisation énergétique	Après distillation fabrication d'huile de base, gasoil, distillat léger, résidu bitumeux ou valorisation énergétique en cimenterie.
Lampes	Plateforme de regroupement de regroupement de SODICOME à Saint-Gilles (35)	129	Valorisation matière ou énergétique	
Polystyrène	Compressé par AGIREC (St Laurent des autels 49) puis vendu à des recycleurs	11	Recyclage	recyclage pour fabriquer de nouveaux objets en polystyrène
Piles et accumulateurs	Corepile. Plateforme Praxy Barbazanges Tri Ouest à Chateaubriant (44)	51	Valorisation matière ou énergétique	
Réemploi	Ecocyclerie Pays d'Ancenis – Vallons de l'Erdre (St mars la jaille - 44)	21	Revente, valorisation matière ou incinération	Vente
Tout venant	ISDND de la Poitevinière (49)	37	Stockage de classe 2 (déchets non dangereux)	

3.7. ISDND La Coutume

- **Post exploitation**

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Mésanger au lieu-dit « La Coutume » est en post-exploitation depuis novembre 2016 pour 30 ans. Un suivi est effectué afin de contrôler les lixiviats, le biogaz, l'évolution des anciens casiers ainsi que l'entretien global du site.

Les lixiviats, c'est-à-dire les eaux entrées en contact avec les déchets, subissent un traitement de type bioréacteur à membrane (BIOMEMBRAT). La qualité du traitement est vérifiée par des analyses régulières et garantit le respect des seuils de rejet définis par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 25 mars 2003.

Le biogaz produit par la fermentation des déchets enfouis est collecté via un réseau aérien, puis acheminé vers une torchère pour y être brûlé. Ce biogaz comporte environ 27,7% seulement de méthane, ce qui est insuffisant compte tenu de la fin de vie du site pour envisager un autre dispositif de traitement.

En 2022, 494 980 m^3 de biogaz ont donc ainsi été traités, soit une baisse de 22% par rapport à 2021.

Evolution de la production de biogaz							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart/2017
biogaz traité m^3	1 244 833	930 612	823 722	765 284	635 749	494 980	-60,2%

On observe une décroissance progressive et normale de la production de biogaz depuis le démarrage de la post-exploitation fin 2016 (-60 % depuis 2017).

7 987 m^3 de lixiviats ont été traités en 2022 sur le site soit 50% de moins qu'en 2021. La période de séchèresse en 2022 est à l'origine de cette forte baisse, le site ayant drainé moins d'eaux claires parasites issus des pluies.

Evolution du volume de lixiviats traités							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart/2021
lixiviats traités m^3	6 615	18 698	19 536	22 443	16 091	7 987	-50,4%

- **Parc photovoltaïque de la Coutume**

Dans le cadre de la post-exploitation de l'ISDND, et selon les objectifs de la COMPA en matière de transition énergétique via le Plan Climat Air Energie Territorial, adopté en decembre 2018, un parc photovoltaïque a été développé et inauguré le 22 septembre 2022 dans le cadre d'un partenariat avec Urbasolar et la SEM SYDELA ENERGIE 44.

La société de projet URBA 230 a été créée, ad hoc, pour construire et exploiter ce parc.

Travaux et mise en service :

- ✓ Le chantier a débuté en août 2021 et s'est achevé en août 2022.
- ✓ La mise en service a été réalisée à la mi-septembre 2022.

Chiffres clés :

- 10 750 panneaux de 15 m de long sur 7 hectares,
- Puissance de 4.5MWc
- Production annuelle estimée : 5 400 MWh, l'équivalent de la consommation électrique de 2 600 personnes, chauffage inclus (informations indicatives).

3.8. LA REDEVANCE INCITATIVE

3.8.1. La gestion de la redevance

Le financement de la gestion et de la prévention des déchets est assuré par la redevance incitative depuis le 1er janvier 2016.

Les modalités de la redevance sont détaillées dans le Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Pays d'Ancenis.

La base de données des redevables est mis à jour en fonction des emménagements/déménagements/ changements d'adresse/ changements de la composition du foyer.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'usagers soumis à la redevance est de 31 320 dont 95.7% sont des particuliers.

Les particuliers sont dotés de bacs pour 89.3 % d'entre eux, 10.7% sont en conteneurs enterrés.

Le nombre de redevables progresse tous les ans (+3.5 % en 2022). Ci-dessous la répartition du nombre de redevables depuis 2018 :

Evolution du nombre de redevables de la RI		2018	2019	2020	2021	**2022**
Particuliers	bac	24 233	25 035	25 445	25 987	26 748
	CE	2 833	2 916	2 968	3 055	3 215
	Total	27 066	27 951	28 413	29 042	**29 963**
	% bac	89,5%	89,6%	89,6%	89,5%	89,3%
Professionnels et administrations	bac	902	926	925	947	1 101
	CE	212	236	171	243	256
	Total	1 114	1 162	1 096	1 190	**1 357**
	% bac	81,0%	79,7%	84,4%	79,6%	81,1%
TOTAL		28 180	29 113	29 509	30 232	**31 320**
Evolution en nombre			933	396	723	1 088
Evolution en %			3,2%	1,3%	2,4%	3,5%

3.8.2. La facturation et les tarifs

La COMPA gère en règie la facturation par le biais du logociel Tradim (Ecocito).

- Factures semestrielles

La facturation de la redevance est semestrielle, une facture correspondant au 1er semestre de l'année N est envoyée en juillet et une 2nd facture correspondant au 2 nd semestre et au solde des levées est envoyée en janvier de l'année N+1.

La facturation semestrielle concerne plus de 21 700 usagers
21 667 factures envoyées en juillet 2022 (1er semestre 2022)
21 789 factures envoyées en janvier 2023 (2nd semestre 2022)
Soit un total de **43 456 factures émises**

Les usagers facturés 2 fois par an peuvent adopter plusieurs modes de règlement :
-prélèvement semestriel (pour 19% d'entre eux)
-TIP/TIPI
-paiement chez les buralistes grace au QR code
- espèces ou carte bleue en trésorerie

- Echéanciers mensuels

Les usagers peuvent choisir le prélèvement mensuel, l'avis d'échéancier est envoyé en mars puis au fil de l'eau au regard des nouvelles demandes.
Les prélèvements sont effectués d'avril à décembre.

Le prélèvement concerne **9 088 usagers** en 2022.
Le prélèvement mensuel est adopté par plus de 29.5 % des redevables. Il est en augmentation.

- Régularisation

Deux périodes de régularisation en avril et novembre permettent d'envoyer des annulatifs, soldes de tout compte.

En 2022, avril : 396 régularisations envoyées
Novembre : 1 106 régularisations envoyées

➢ <u>Les tarifs de la redevance gestion des déchets</u>

La redevance incitative a été mise en place en 2016. Les tarifs établis alors n'avaient pas été modifiés. Au 1er janvier 2022 les tarifs de la redevance gestion des déchets ont évolué.

Le nombre de levées du bac ordures ménagères compris dans le forfait est de 12 levées par an.
Pour les conteneurs enterrés, le nombre d'ouvertures de la trappe 30 litres Ordures ménagères varient selon la composition du foyer de 50 à 100 ouvertures.

La grille de tarification est la suivante :

BAC			
		TARIFS au 01/01/2022	
Composition du foyer	Volume du bac en litres	**Forfait annuel 12 levées**	**levée complémentaire**
1-2 pers	80	**144 €**	**5 €**
2-3 pers	120	**177 €**	**8 €**
3-4 pers	180	**222 €**	**12 €**
4 et +	240	**259 €**	**16 €**
professionnels - administrations	340	**333 €**	**23 €**
	360	**343 €**	**24 €**
	750	**578 €**	**50 €**
	770	**635 €**	**52 €**

CONTENEUR ENTERRE			
Particuliers			
Composition du foyer	Ouvertures dans le forfait- trappe 30 litres	Forfait annuel	ouverture complémentaire
1-2 pers	50	130 €	1,50 €
3-4 pers	80	200 €	1,50 €
5 pers et +	100	233 €	1,50 €
Professionnels			
volume de la trappe	Ouvertures dans le forfait	Forfait annuel	ouverture complémentaire
trappe 30 litres	50	130 €	1,50 €
trappe 100 litres	55	308 €	4,00 €

3.8.3. Les emménagements/déménagements et changements de dotation

Le service gère la base de données de la redevance et fait intervenir le prestataire Véolia dès lors qu'il y a nécessité de mettre en place un nouveau bac, de le remplacer par un autre volume, de le retirer ou de le réparer.

2 541 mouvements de bacs (échanges/ mise en place/retrait de bacs) ont été enregistrés en 2022 contre 2 378 en 2021 soit une augmentation +7%.

161 réparations ont été effectuées sur les bacs en 2022 ; ce chiffre est faible et s'explique par un parc de bacs assez récent.

3.8.4. La relation aux usagers

L'accueil de la COMPA centralise les appels téléphoniques et visites pour l'ensemble des services de la COMPA. Les appels pour le service Gestion des déchets représentent 53 % des appels entrants.

Ce sont plus de 13 100 appels relatifs au déchets qui ont été comptabilisés en 2022.

Le nombre de visites est identique à 2021 avec plus de 1 950 passages.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'appels	11 735	11 742	14 172	16 316	13 219	13 134
Visites	2 719	2 675	2 700	3 228	1 952	1 952

Le nombre de mails destinés au service déchets n'est pas quantifié, il est toutefois très important et supérieur aux appels téléphoniques.

3.9. SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES

3.9.1. Tonnages et ratio totaux

38 392 tonnes de déchets ont été collectés en 2022 soit une baisse de – 4 % par rapport à 2021.

- 62 % des tonnages proviennent des apports en déchèteries
- 19 % des tonnages proviennent des ordures ménagères

Les tonnes collectées se répartissent entre les différentes catégories de déchets :

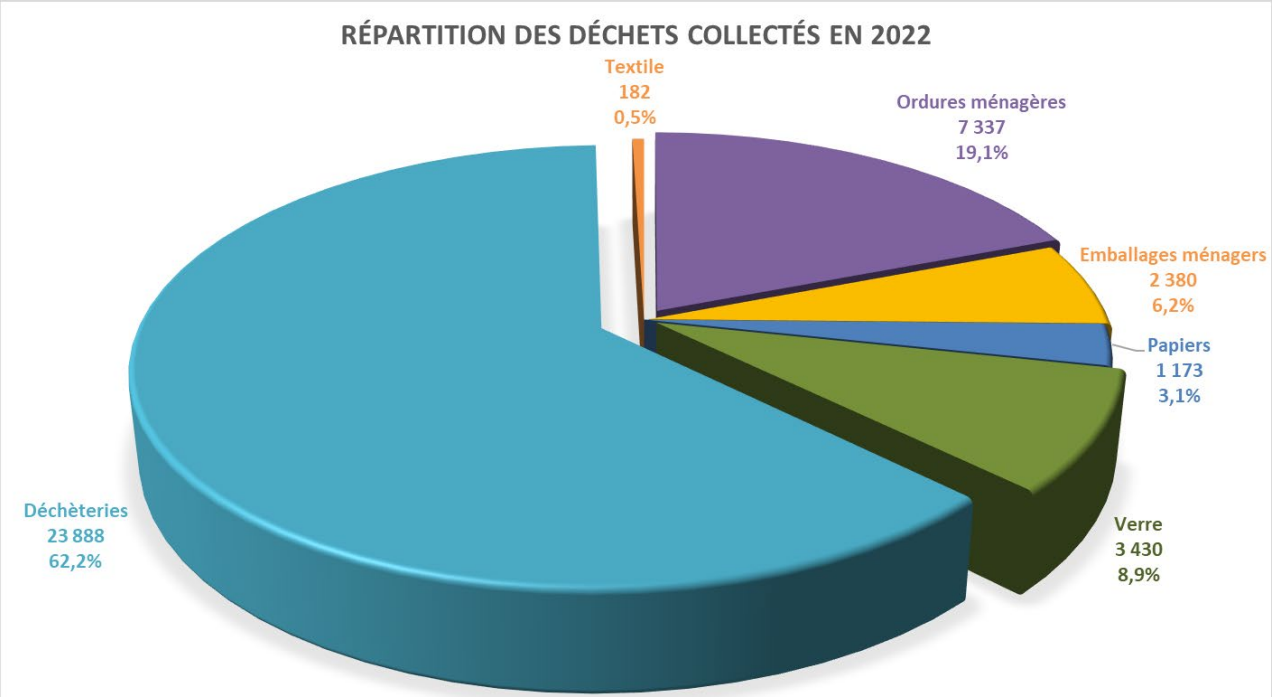

Au regard de la population du territoire, ce sont **565.5 kg/habitant/an** de déchets qui ont été collectés en 2022 soit 26 kg de moins par habitant qu'en 2021.

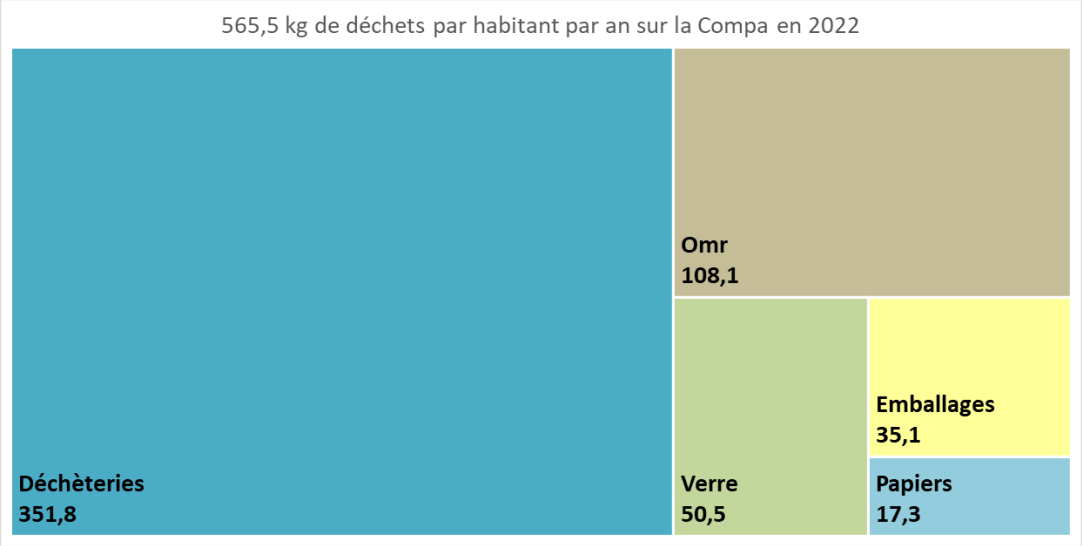

3.9.2. Evolution des tonnages et ratios

Malgré une baisse globale des tonnages en 2022 liée surtout à la baisse des apports de déchets verts

en déchèteries (sécheresse), il ressort une tendance d'évolution constante des tonnages de déchets collectés sur la COMPA. Si les tonnages d'ordures ménagères baisse, les apports en déchèterie sont de plus en plus importants.

Depuis 2015, les tonnages ont augmenté de 34%, la principale évolution étant les apports en déchèterie comme le montre le graphe ci-dessous.

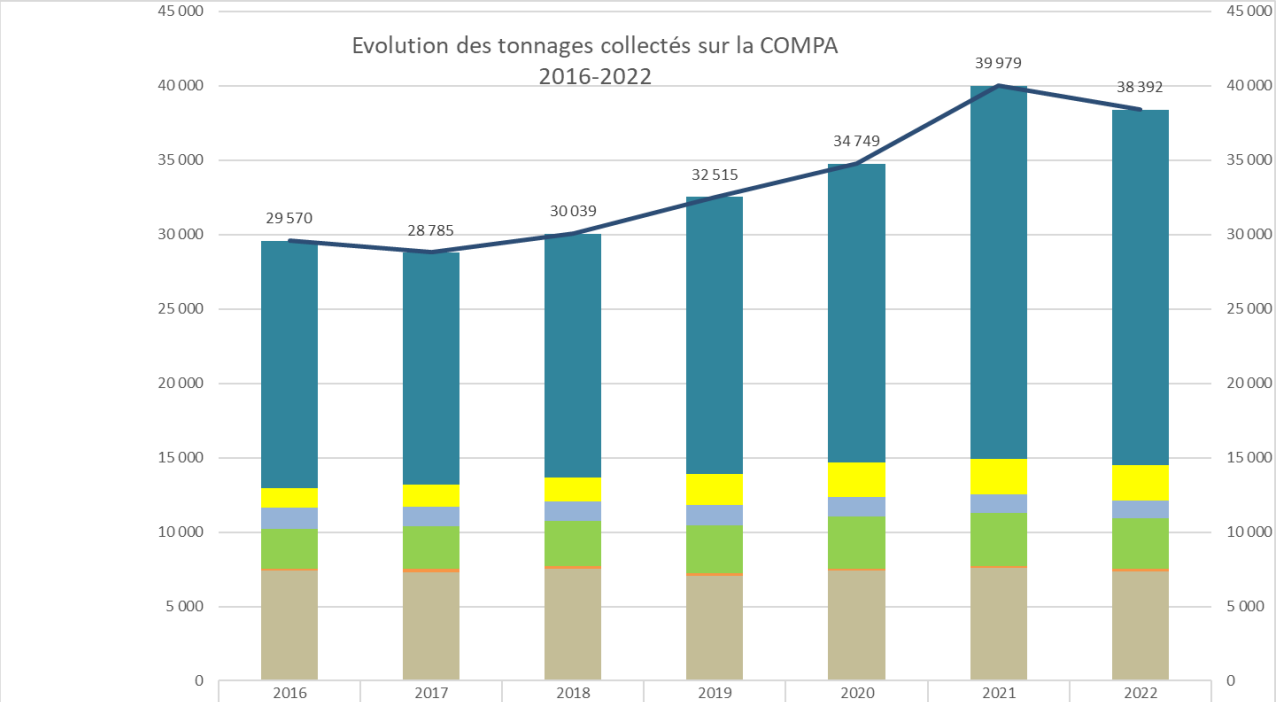

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchèteries	16 601	15 621	16 406	18 642	20 080	25 070	23 888
Emballages ménagers	1 306	1 469	1 596	2 085	2 299	2 359	2 380
Papiers	1 441	1 334	1 310	1 333	1 327	1 291	1 173
Verre	2 691	2 858	3 034	3 200	3 496	3 531	3 430
Textile	144	197	183	208	157	150	182
Ordures ménagères	7 387	7 306	7 510	7 047	7 390	7 578	7 337
Total Général	29 570	28 785	30 039	32 515	34 749	39 979	38 392

Les ratios de collecte ont également considérablement augmenté passant de 465.5 kg/hab/an en 2015 à 565 kg/hab/an en 2022.

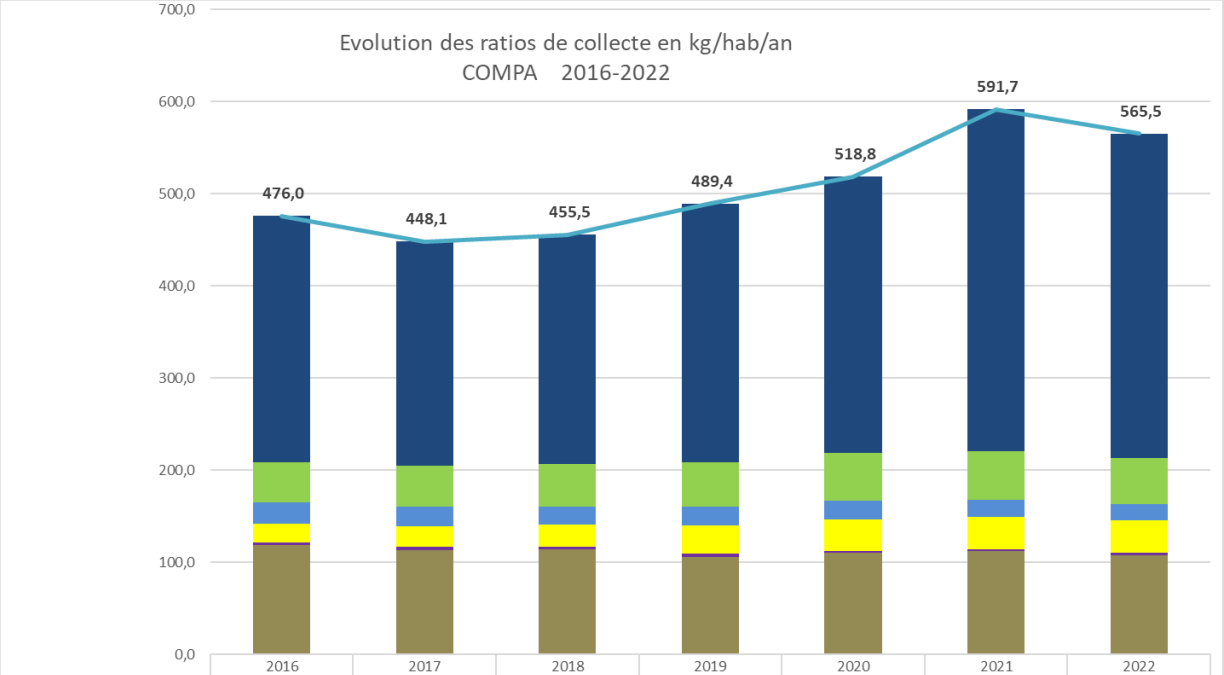

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchèteries	267,2	243,2	248,8	280,6	299,8	371,0	351,8
Verre	43,3	44,5	46,0	48,2	52,2	52,3	50,5
Papiers	23,2	20,8	19,9	20,1	19,8	19,1	17,3
Emballages ménagers	21,0	22,9	24,2	31,4	34,3	34,9	35,1
Textile	2,3	3,1	2,8	3,1	2,3	2,2	2,7
Ordures ménagères	118,9	113,7	113,9	106,1	110,3	112,2	108,1
Total Général	476,0	448,1	455,5	489,4	518,8	591,7	565,5

3.9.3. Les modes de traitement

Les déchets collectés sur le territoire sont majoritairement valorisés ; l'enfouissement représente en 2022 moins de 14 % du traitement quand il représentait plus de 40 % en 2015.

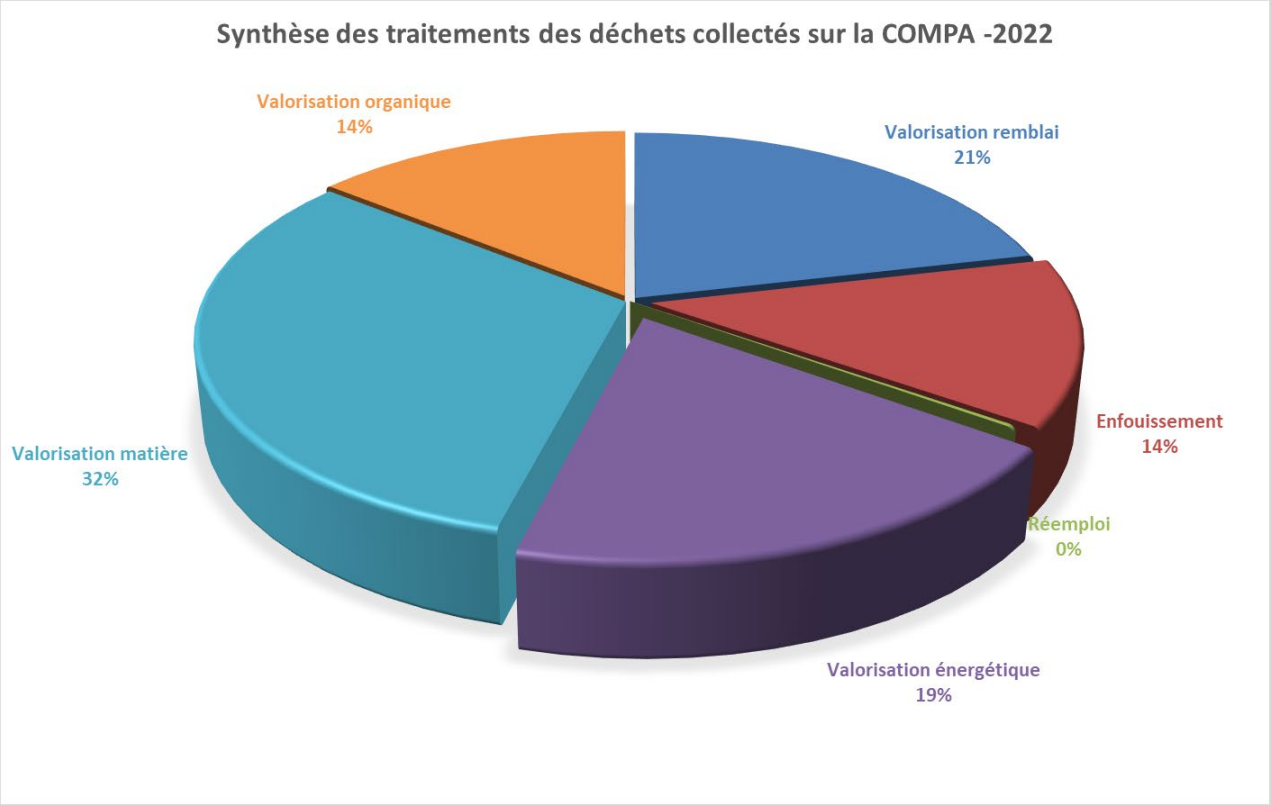

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Modalités d'exploitation du service

Pour assurer les missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la COMPA assure une partie des prestations en régie et fait appel à des prestataires désignés par marchés publics.

	Prestations	Modalités d'exécution	Durée
Facturation RI	Gestion de la facturation	Régie	
	Logiciel de gestion et de facturation	Marché Public Titulaire : TRADIM	27/09/2021 – 26/09/2024
	Edition, mise sous pli et envoi des factures	Marché Public Titulaire : INDUS EDITIQUE	12/08/2019 – 11/08/2022
Collecte	Collecte des déchets ménagers en PAP et APV	Marché Public Titulaire : VEOLIA GRANDJOUAN	01/01/2019 – 31/12/2024
Déchèteries	Gardiennage des déchèteries + Tout Venant Ferraille Bois A et B Cartons Polystyrène	Marché Public Titulaire :BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/07/2018 – 30/06/2024
	Gravats	Marché Public Titulaire : BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/07/2018 – 30/06/2022 Et 01/07/2022 au 30/06/2024
	Déchets verts	Marché Public Titulaire : BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/07/2018 – 30/06/2022 Et 01/07/2022 au 30/06/2024
	Déchets Ménagers Spéciaux	Marché Public Titulaire : TRIADIS	01/07/2018 – 30/06/2022 Et 01/07/2022 au 30/06/2024
Post-exploitation ISDND de la Coutume (Mésanger)	Lot 1 : Post-exploitation de l'ISDND – hors traitements des lixiviats	Marché Public Titulaire : GEVAL	01/01/2019 – 31/12/2022
	Lot 2 : Post-exploitation de l'ISDND – traitements des lixiviats	Marché Public Titulaire : OVIVE	01/01/2019 – 31/12/2022
Tri des emballages ménagers	Tri des emballages ménagers recyclables	Titualire : PAPREC/NCI ENVIRONNEMENT	01/01/2021 – 31/12/2022
Transfert	Prestations de transfert, transport et valorisation énergétique des ordures ménagères de la COMPA	Titualire : BRANGEON – ARC EN CIEL 2034	13/07/2015 - 13/11/2023

4.2. Compte Administratif 2022

- Dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 201 433.82 €ttc** (soit +5.7 % /2021).

91.5 % des dépenses sont liées à des charges à caractères général principalement des prestations de service.

La répartition des dépenses par poste :

Répartition des dépenses de fonctionnement		
	€ttc	%
Charges de personnel	356 697,37 €	5,0%
Charges à caractère général	6 592 345,82 €	91,5%
Autres charges de gestion courante	52 064,04 €	0,7%
Charges exceptionnelles	30 592,03 €	0,4%
Opérations d'ordre	169 734,56 €	2,4%
Total	7 201 433,82 €	

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 387 800 € en 2022 par rapport à 2021 soit +5.7%.

Sur les 6 592 345 € de charges à caractère, 37.5 % sont liées aux ordures ménagères et 31 % pour les déchèteries. Les coûts de traitement des OMr et des apports en déchèteries sont les plus importants notamment du fait de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

La répartition par type de déchets est la suivante :

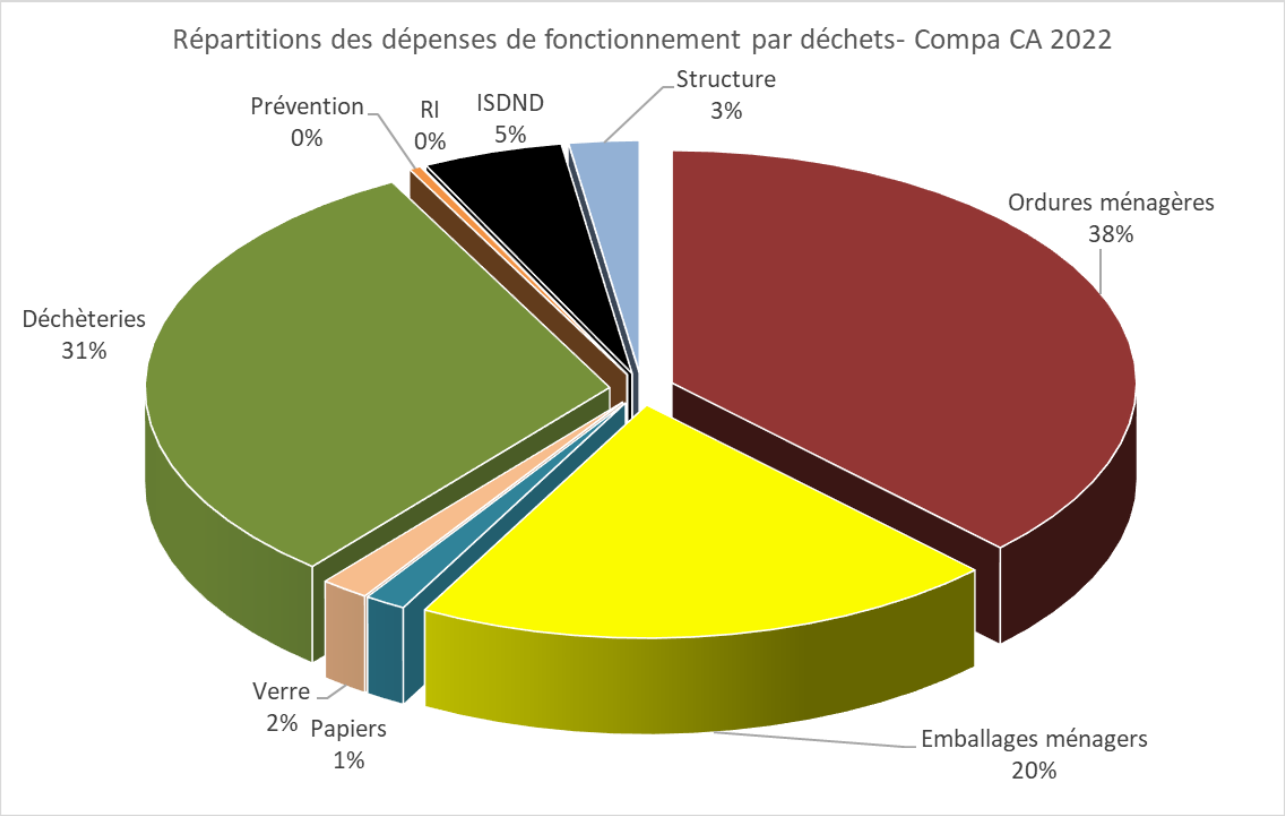

Dépenses de fonctionnement par typologie de déchets			2022
CHARGES A CARACTERES GENERALES			
		Montant €ttc	%
Ordures ménagères		**2 471 128,16 €**	37,5%
	Pré collecte Omr	142 250,20 €	
	Collecte porte à porte Omr	724 373,61 €	
	Collecte en apport volontaire	95 927,69 €	
	Traitement des Omr	1 508 576,66 €	
Emballages ménagers		**1 342 716,44 €**	20,4%
	Pré collecte Emballages	159 268,06 €	
	Collecte porte à porte Emr	524 661,06 €	
	Collecte en apport volontaire Emr	52 050,67 €	
	Tri des emballages	606 736,65 €	
Papiers		**94 221,58 €**	1,4%
	Pré collecte papiers	13 701,90 €	
	Collecte Papiers	80 519,68 €	
Verre		**111 363,57 €**	1,7%
	Collecte Verre	111 363,57 €	
Déchèteries		**2 055 001,72 €**	31,2%
	Haut de quai	533 971,07 €	
	Bas de quai (transport et traitement)	1 521 030,65 €	
Prévention	Prévention	**26 910,56 €**	0,4%
RI	Charges de liés à la RI	**2 026,09 €**	0,0%
ISDND	ISDND	**321 165,10 €**	4,9%
Structure	Charges de structure	**167 812,60 €**	2,5%
	TOTAL	**6 592 345,82 €**	

- Les Investissements

Les investissements ont été restreints en 2022 et ont concerné essentiellement l'achat de matériel de pré collecte (bacs, colonnes enterrées, terminal portable).

Montant des investissements en 2022 sans les opérations d'ordre : 177 054.34 €ttc

- Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes d'exploitation inscrites au CA est de 8 456 193.97 € (soit +16.7 % /2021 lié en grande partie à l'évolution des tarifs de la redevance incitative).

La répartition des recettes est la suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement		
	€ttc	%
Produits de service	7 241 772,89 €	85,6%
Dotations et participations	1 088 121,07 €	12,9%
Produits exceptionnels	12 158,59 €	0,1%
Autres produits de gestion courante	14 422,11 €	0,2%
Opérations d'ordre	69 067,51 €	0,8%
Atténuations de charges	30 651,80 €	0,4%
Total	**8 456 193,97 €**	

99% des recettes proviennent de la Redevance Incitative, de la vente des matériaux et des soutiens financiers des éco organismes et sont répartis de la façon suivante :

Principales recettes de fonctionnement		
(hors opération d'ordre et atténuation de charges)		
Eco organismes Emballages et verre	894 095,0 €	10,7%
Eco organismes Papiers	64 536,34	0,8%
Eco organismes Déchèteries	100 695,08	1,2%
Vente matériaux Emballages	366 352,63	4,4%
Vente matériaux verre	77 317,83	0,9%
Vente matériaux papiers	179 387,39	2,1%
Vente matériaux Déchèteries	98 948,29	1,2%
Redevance incitative	**6 487 733,1 €**	**77,6%**
Autres produits de gestion courante	14 421,14	0,2%
Autres subventions	28 794,66	0,3%
Autres recettes	44 192,29	0,5%
TOTAL	**8 356 473,7 €**	

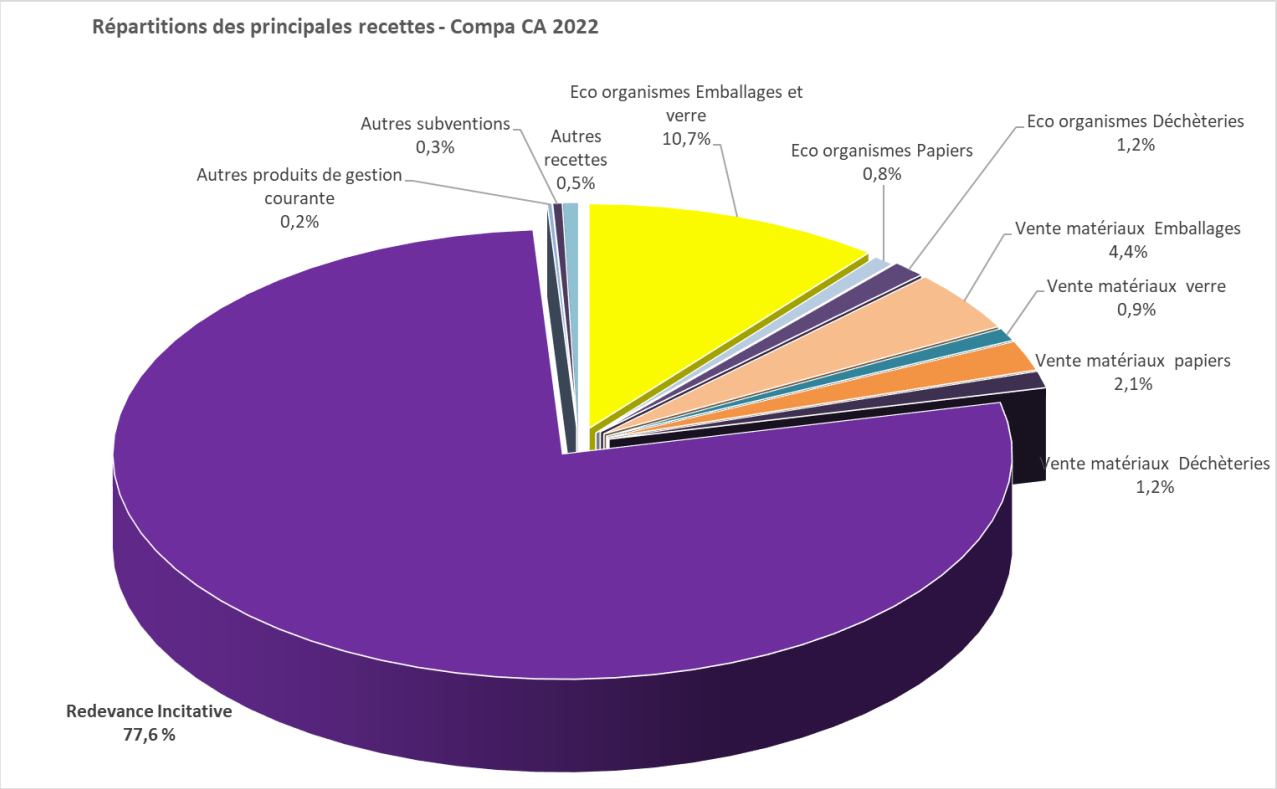

Le service est financé à hauteur de 77.6 % par la Redevance Incitative pour un montant de 6 487 733.1 €, en augmentation de 17% par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par la hausse des tarifs de la redevance au 1er janvier 2022.

Les soutiens des différents éco organismes (emballages, papiers, meubles, DEEE, DDS..) représentent 12.7 % des recettes pour 1 059 326.4 € (en augmentation de 4.3%).

Les recettes liées aux ventes de matières représentent 8.6 % des recettes, elles sont en augmentation et représentent un montant de 722 006.14 € soit +35.1% par rapport à 2021.

5. PERSPECTIVES

Les résultats de la campagne de caractérisation des ordures ménagères de la COMPA menée en décembre 2022 permettront de bien identifier les actions de prévention à mener notamment sur le volet biodéchets. La rédaction du programme local de prévention sera à engager ainsi qu'une étude spécifique sur la gestion des biodéchets.

En déchèteries, des actions spécifiques seront proposées pour diminuer les tonnages d'encombrants et encourager toujours plus au tri. L'étude sur la filière Combustible Solide de Récupération menée par Trivalis en partenariat avec des EPCI dont la COMPA sera poursuivie. Au regard de l'évolution réglementaire des nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) notamment la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment), la COMPA devra se positionner sur le maintien ou non des apports des professionnels en déchèteries. Des filets anti envols seront installés sur la déchèterie du secteur de Mésanger. Des réflexions seront menées avec le prestataire Brangeon pour faire face au vandalisme récurrent sur les sites.

Sur le volet tri des emballages, la COMPA poursuivra ses actions de sensibilisation à la qualité du tri. Au regard de l'avancée du projet de centre de tri UNITRI, la COMPA étudiera la meilleure option pour le traitement de ses emballages.

Concernant les ordures ménagères, les marchés transfert et traitement seront à relancer courant 2023. Le partenariat avec Nantes métropole et plusieurs EPCI dont la COMPA sur la reconstruction de l'Usine de Valorisation Energétique de la Prairie des Mauves entrera dans sa phase consultation avec un objectif de mise en service en 2028.

Sur le volet collecte, le service réalisera un programme pluriannuel de maintenance de ses conteneurs aériens. Des actions pour limiter les dépôts sauvages au pied des conteneurs enterrés seront proposées aux communes.

6. GLOSSAIRE

APV : **Ap**port **V**olontaire

CA : **C**olonnes **A**ériennes

CE : **C**onteneurs **E**nterrées

DDS : **D**échets **D**angereux **S**pécifiques

DEEE : **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques

EMR : **E**mballages **M**énagers **R**ecyclables

ISDND classe 2 : **I**nstallation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux

ISDI classe 3 : **I**nstallation de **S**tockage des **D**échets **I**nertes

OMR : **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles

PAP : **P**orte **A** **P**orte

REOM : **R**edevance d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

RI : **R**edevance **I**ncitative

Taux de refus de tri : part des tonnages de déchets refusés dans les centres de tri